

LETTRE

DE

M. D'ESLON,

*DOCTEUR-RÉGENT de la Faculté
de Médecine de Paris, Premier
Médecin ordinaire de Monseigneur
le Comte D'ARTOIS, &c.*

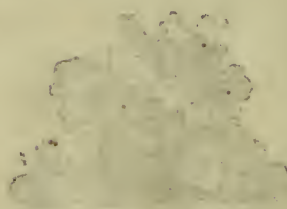
A M. PHILIP, Doyen en Charge de la
même Faculté.



A LA HAYE.



1782.



A L A H A E

LETTRE de M. D'ESLON, Docteur-
Régent de la Faculté de Médecine de
Paris, &c.

*A M. PHILIP, Doyen en Charge de la
même Faculté.*

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN,

S'IL est vrai que toute découverte utile au Genre humain, doive éprouver à sa naissance, des contradictions proportionnées à son objet, j'ai dû prévoir quel sort attendoit celle du *Magnétisme Animal*, pressentir les désagrémens inévitablement attachés à sa discussion, & me résigner d'avance aux suites des préjugés défavorables qu'elle alloit faire naître.

Cette prévoyance a, sans doute, été la source de la tranquillité dont j'ai joui pendant le cours de cette longue affaire. En me préparant aux évènements, elle m'a donné le courage nécessaire pour les soutenir; & je n'ai pas été pris au dépourvû, lorsque la Faculté de Médecine de Paris a rendu contre moi un Décret, qui ne tendoit à rien

moins qu'à me faire perdre toute considération publique ; moi qui , depuis si longtemps , ne cessois de lui donner des témoignages non équivoques d'un sincère attachement.

Un pareil oubli de tous égards , devoit me dispenser des ménagemens ordinaires , & m'autoriser , sans doute , à recourir aux moyens de rigueur , pour faire annuler une décision injurieuse ; mais avant de les employer , je desirois laisser à ma Compagnie le tems de revenir d'elle-même sur une démarche précipitée ; & voilà pourquoi vingt mois sont écoulés sans que ma réclamation ait été entendue. Malheureusement ma patience & ma modération n'ont servi qu'à endormir la Faculté sur les reproches qu'elle a à se faire. Peut-être même s'est-elle flattée de persuader aux autres que sa conduite est à l'abri de toute inculpation.

On n'ignore pas , Monsieur , ce qui l'a engagé à me traiter avec cet éclat. On fait que , *mes Observations sur le Magnétisme Animal* , renferment tous mes crimes ; ainsi les personnes qui m'ont lû , peuvent me juger , ou , pour mieux dire , m'ont déjà jugé.

Ceux en qui la lecture de ces Observations a excité des mouvemens d'indignation

contre leur Auteur, ceux qui n'y ont vû qu'insolence, mensonge, orgueil, ou présomption; ceux-là m'ont déjà jugé digne de blâme. Ils doivent approuver la conduite que l'on a tenue à mon égard.

Au contraire, ceux qui ont trouvé de la simplicité dans mes récits, de la modération dans l'exposition de ma façon de penser, de la décence dans mes expressions, de la réserve dans mes citations; ceux-là doivent indubitablement désapprouver la Faculté.

Quant aux griefs étrangers à mes *Observations*, que l'on a accumulés à plaisir dans la dénonciation qui a été faite de ce Livre à la Faculté, ils doivent être considérés comme autant de hors-d'œuvre, ou de jeux d'esprit, dont on a cru devoir s'appuyer pour mieux faire valoir l'objet principal, mais qui d'ailleurs ne peuvent être d'aucun poids dans la question; puisque la Faculté ne les avoit pas accueillis avant de procéder au jugement qu'elle a rendu contre moi.

La preuve, Monsieur, qu'avant de me juger, la Faculté n'avoit fait nul cas de ces prétendus griefs est écrite dans vos mains. Ayez la complaisance de vous faire représenter le billet par lequel l'Assemblée de la

Faculté fut convoquée pour le 18 Septembre 1780 : vous y verrez que ce fut pour entendre M. Rouffel de Vauzefme, parlant de mon Livre; moi m'expliquant, & pour délibérer ensuite (1) : expressions vagues & mêmes bisarres, ainsi que je le ferai voir ci-après; mais qui bannissent toute idée d'accusations étrangères à mes Observations sur le Magnétisme Animal, en démontrant que, de son propre aveu, la Faculté n'a entendu juger que ces dernières.

Voulez-vous, Monsieur, quelque chose de plus concluant encore? Rappelez-vous que le 18 Septembre 1780, dans l'heure qui précéda la condamnation de mon Livre, j'offris à la Faculté toutes les explications qu'elle pouvoit désirer sur tel point de ma conduite qu'elle voudroit examiner. Or, comme elle n'en a demandé aucune, n'est-il pas de toute évidence qu'elle n'a entendu

(1) Voici le texte Latin; car la Faculté, comme on le fait, doit ignorer le François, & ne parler qu'en Latin. » Convocentur Doctores Medici, &c....
 » clari simum Collegam nostrum, M. Rouffel de Vauzef-
 » me, de Libro cui titulus, *Observations sur le Magnétisme*
 » *Animal*, à clarissimo Collegâ nostro M. d'Eslon con-
 » fecto dicentem, simul & eundem clarissimum Colle-
 » gam nostrum M. d'Eslon se explicantem audituri, postea-
 » que, deliberaturi «.

connoître que de ce qui étoit déjà avoué par moi, c'est-à-dire, de mon Livre?

Mais il y a plus : le jugement de la Faculté lui-même, n'est relatif qu'à ce Livre. En exigeant le désaveu de mes *Observations sur le Magnétisme Animal*, c'est mon Livre que l'on condamne formellement : en m'enjoignant d'être plus circonspect à l'avenir, dans mes *Ecrits à l'égard de la Faculté*, c'est encore mon Livre que l'on condamne formellement, puisque la liste de mes *Ecrits*, se bor-
noit alors à cette Brochure.

Si j'insiste sur ce point, Monsieur, ce n'est pas qu'un plus grand nombre d'accusations m'effraye, ou que je ne veuille justifier que mes *Observations*; mais en toute affaire, lorsque l'on veut s'entendre, on ne sauroit trop réduire la question à sa plus grande simplicité, de manière à ne présenter, s'il est possible, qu'un seul objet à examiner, & qu'une seule décision à donner.

En nous attachant, Monsieur, à ce principe, il ne sera pas difficile d'établir les faits d'après lesquels il doit être prononcé entre la Faculté & moi; les voici :

Je fais un Livre, où j'entreprends de confirmer au Public l'existence déjà annoncée du *Magnétisme Animal* : cet Ouvrage, je le

donne pour le fruit de vingt-deux mois de réflexions, & d'une année d'expériences suivies avec constance : je n'y demande pas que l'on me croie sur ma parole : j'y sollicite uniquement le Lecteur de faire attention à ce qui se passe : en conséquence, je lui cite des faits nombreux, je l'exhorte à vérifier ceux qui sont à sa portée, & j'appelle au surplus en témoignage d'une partie de ce que j'avance, trois Médecins, membres, comme moi, de la Faculté de Médecine de Paris.

Que devoit faire en pareille circonstance, le Corps qui se proposoit de juger cet Ouvrage ? Il devoit, je pense, l'examiner, ou le faire examiner avec attention, tout au moins le lire, interpeller l'Auteur & les trois Médecins cités par lui ; discuter leurs opinions respectives avec poids & jugement, & vérifier les faits avec impartialité & bonne foi.

On n'a rien fait de tout cela. Mon Livre n'a été assujetti à aucun examen : ni moi ni les trois Médecins, dont j'invoquois le témoignage, n'avons été interpellés : aucun fait n'a été vérifié : aucune opinion n'a été discutée ; seulement la Faculté de Médecine a écouté avec complaisance une longue diatribe, prononcée contre moi par un de ses Membres ;

qui ne connoissant, avouoit-il, aucun fait par lui-même, les combattoit tous sur des oui-dires, ou par des allégations vagues; & c'est d'après cet étrange plaidoyer, qu'elle a cru inutile de se procurer d'autres éclaircissements, que sans forme de procès, elle a prononcé anathème contre mon Livre, & qu'elle m'a enjoint de le défavouer, sous peine d'être ignominieusement expulsé de son sein.

Comme vous étiez, Monsieur, au nombre des opinans dans l'Assemblée du 18 Septembre 1780, il est de votre parfaite connoissance que je n'en impose pas. Vous savez aussi bien que personne, quelle a été la précipitation de la Faculté en cette affaire, & que je ne puis être justement soupçonné d'avoir eu des torts réels envers elle; aussi, Monsieur, s'il ne s'agissoit que de votre conviction personnelle, j'en aurois déjà trop dit; & ce n'est pas pour vous que seront utiles les détails ultérieurs dans lesquels je crois nécessaire d'entrer. Ils ont pour objet de faire connoître au Public combien peu j'ai mérité les impressions défavorables que le Décret de la Faculté peut lui avoir données de moi.

Si l'on me taxoit d'oublier dans ces détails ce que je dois à ma Compagnie, si l'on m'al-

léguoit que je cherche à l'avilir, si l'on m'accusoit de me complaire à l'humilier, je répondrois, sans m'émouvoir, que rien n'est plus éloigné de ma pensée; mais qu'il m'est impossible de ne pas réclamer publiquement contre l'injustice publique dont elle est coupable envers moi. Ainsi donc, Monsieur, si vous trouvez dans cette Lettre quelques expressions du ressentiment légitime que je ne cherche pas à dissimuler, vous n'y trouverez pas celles de la haine. Loin de renfermer en mon cœur un secret levain contre ma Compagnie, je vis dans la ferme persuasion qu'elle devrait être soigneusement conservée, protégée & honorée.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, immédiatement après la publication de mes *Observations sur le Magnétisme Animal*, j'avois prévenu M. le Vacher de la Feutrie, alors Doyen, & votre prédécesseur immédiat, que j'étois chargé, par M. Mesmer, de proposer à la Faculté les moyens que ce Médecin croyoit les plus propres à constater l'utilité de sa découverte, & que je solliciterois incessamment une Assemblée de la Compagnie pour l'entretenir à ce sujet. M. le Vacher de la Feutrie à qui le droit de convoquer ces sortes d'Assemblées appartenoit, en sa qualité de Doyen, n'éleva dans notre entrevûe

aucune difficulté contre ma prétention, & me donna au contraire sa parole formelle de répondre à mes desirs, lorsque je le jugerois convenable; mais bien-tôt allarmé par les clameurs dont il fut assailli, il eut recours aux conseils de gens prudens; & l'on verra tout-à-l'heure comment conseillent les gens prudens.

Les clameurs dont je parle se manifestèrent par la démarche que fit M. Pajon de Moncets. Ce Médecin a qui vous savez, Monsieur, que l'on a souvent reproché parmi nous la trop grande activité de son zèle, déclara, dans une Assemblée ordinaire de la Faculté, qu'il étoit dans l'intention de dénoncer mon Livre; & s'adressant à M. le Vacher de la Feutrie, il lui demanda la convocation d'une Assemblée extraordinaire à cet effet. Celui-ci paroissoit embarrassé dans sa réponse, lorsque la Compagnie décida la question en rompant l'Assemblée, & ne laissant personne dans la salle pour délibérer (1).

(1) M. Mesmer, en rapportant cette anecdote, dans son Livre intitulé : *Précis historique des faits relatifs au Magnétisme Animal*, l'attribue à M. Roussel de Vauzelmes : c'est une erreur, elle appartient à M. Pajon de Moncets.

Comment accorder cet acte de modération & de sagesse avec les procédés que la Faculté s'est permis dans la suite de cette affaire? Au tems dont je parle, mes relations avec M. Mesmer avoient déjà près de deux ans de date : elles étoient de notoriété publique : j'en avois entretenu la Faculté elle-même : j'avois engagé plusieurs de ses Membres à porter, les uns une attention momentanée, les autres une attention suivie, aux phénomènes du Magnétisme Animal : j'avois enfin publié *mes Observations* ; en un mot toutes les fautes pour lesquelles j'ai été condamné depuis, étoient commises & publiques : & cependant la Faculté jugeoit ma conduite irrépréhensible ! Que s'est-il donc passé depuis qui ait pu changer son opinion? Quelle peut être la cause d'une contradiction aussi palpable? Il faut le dire : M. Pajon de Moncets ne dénonçoit que mon Livre. Eh! qu'importoit mon Livre? on l'auroit oublié, comme tant d'autres, après en avoir parlé quelques jours. Postérieurement, au contraire, on dénonçoit, sous divers prétextes, ma constance, ou si l'on veut mon opiniâtreté, à faire sortir la Faculté de la longue torpeur où on la tient sur les vrais intérêts de l'humanité. Ce qui est bien différent, MONSIEUR LE DOYEN.

Comme j'étois alors au cours de ce qui se passoit dans la Faculté , je savois où , par qui , comment , s'étoit tramé le projet de dénonciation dont avoit été chargé M. Pajon de Moncets , & j'attendis en silence le résultat de ces menées obscures ; mais aussi-tôt après que l'accueil fait à cette dénonciation eut mis en évidence les véritables dispositions de la Faculté en corps , je crus devoir profiter du moment , & prévenir toutes nouvelles intrigues , en rappelant à M. Levacher de la Feutrie ma demande d'une Assemblée extraordinaire. Malheureusement il n'étoit plus tems : M. Levacher de la Feutrie n'étoit plus le même homme : blâmé par ses conseils de s'être trop avancé en me promettant une Assemblée , il se renfermoit gravement en lui-même , & prudemment taciturne , il éluoit également mes demandes les plus simples & les plus pressantes , en sorte que je n'en pus tirer autre chose que l'exhortation vague & répétée jusqu'à la fatigue de ne compromettre ni la Faculté , ni moi. Inutilement m'efforçai-je de lui faire voir sous toutes les faces l'importance de la question que j'entendois agiter ; inutilement essayai-je de lui faire sentir que j'étois dans une de ces circonstances forcées , où la conviction ne permet pas le silence à

la probité, je perdis mes peines. La leçon de M. Levacher étoit faite : ne rien compromettre étoit le grand mot qu'on lui avoit prescrit, comme dernier terme de toute politique, & comme centre de ralliement où devoient aboutir & mourir toutes ses idées. Enfin, l'inutilité de mes efforts étant démontrée, je pris le parti de mettre la forme de mon côté, en lui laissant ma demande par écrit, & en y spécifiant, suivant le vœu de nos Statuts, les objets que j'entendois proposer dans l'Assemblée sollicitée; & le 30 Août suivant, après quelques démarches de surrogation & d'un effet aussi inutile que les précédentes, je lui écrivis une lettre que je placerai ici, pour deux raisons principales; la première, parce que cette lettre constate en résumé ce qui s'étoit passé jusqu'alors entre M. le Doyen & moi; la seconde, parce qu'elle n'est pas étrangère aux circonstances actuelles. En effet, Monsieur, mon intention étant de vous demander aujourd'hui une Assemblée de la Faculté, ainsi que j'en demandois une à M. Levacher en 1780, les réflexions que je lui faisois alors peuvent avoir encore leur utilité; & j'espère que vous voudrez bien leur prêter quelque attention.

M. D'ESLON, A M. LE VACHER
DE LA FEUTRIE, *Doyen en charge*
de la Faculté de Médecine de Paris.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN,

» J'AI eu l'honneur de vous prévenir, il y a
» environ deux mois, que je vous solliciterois
» de m'accorder une Assemblée de la Faculté,
» pour l'entretenir du *Magnétisme Animal*, sou-
» mettre à son jugement ma conduite en toute
» cette affaire, & lui communiquer les moyens
» que M. Mesmer croit les plus propres pour
» constater l'existence & l'utilité de sa décou-
» verte. Vous voulûtes bien alors m'assurer que
» vous ne vous refuseriez pas à mes justes
» désirs.

» En conséquence, Monsieur, lorsqu'il en a
» été tems, j'ai eu l'honneur de vous revoir à
» ce sujet, & de vous exposer ma demande par
» écrit, en y spécifiant, suivant le vœu de nos
» Règlements, les objets que je désirois propo-
» ser à la Compagnie.

» Ces formalités remplies, ma réclamation
» n'étoit plus susceptible que d'un agrément
» ou d'un refus formellement prononcés. J'ai
» la douleur de m'appercevoir que vous préfè-

»rez un troisième parti ; celui d'éluder mes
 » sollicitations , & sans doute de laisser ma
 » constance par des délais interminables.

» J'ai, Monsieur, à me plaindre personnelle-
 » ment de cette résolution. Elle pèche essen-
 » tiellement contre la justice que vous me
 » devez. En effet, si je ne puis espérer de faire
 » cesser entièrement les indiscretions dont je
 » suis l'objet, il est évidemment de mon intérêt
 » de ne pas laisser croire qu'elles soient autori-
 » sées de mon Corps , & qu'elles y prennent
 » naissance de son aveu. N'y eût-il que la dé-
 » nonciation qui a été faite de ma conduite à
 » la Faculté , vous ne pouviez , sans injustice
 » marquée , me priver , autant qu'il étoit en
 » vous, de faire valoir ma justification à ses
 » yeux.

» Mais laissant à part ce qui ne concerne que
 » moi , la circonstance m'oblige de vous repré-
 » senter que votre conduite est directement
 » contraire à vos devoirs.

» Car, Monsieur, si ma demande étoit évi-
 » demment refusable , il falloit la refuser.

» Si son utilité étoit réelle , votre devoir
 » étoit de l'admettre avec empressement.

» Dans l'un & dans l'autre cas, éluder est
 » un abus de l'autorité qui vous est confiée.
 » Les raisons en sont sensibles.

» En

» En effet, le droit réservé au Doyen d'ac-
 » corder les Assemblées, est un Règlement de
 » police intérieure, d'autant plus sage, que par
 » le seul fait de son adhésion à la demande d'un
 » Membre quelconque, le Corps se trouve
 » nanti de la connoissance & de la décision de
 » l'objet.

» Le droit de refuser des Assemblées seroit
 » plus abusif, si nos Statuts n'avoient pourvu
 » aux inconvéniens, en accordant à chaque
 » Membre des moyens de réclamation.

» Ainsi, Monsieur, nos Loix sont aussi sages
 » & aussi prévoyantes qu'elles puissent l'être ;
 » mais c'est enfreindre ouvertement ces Loix
 » que de ne prononcer ni oui, ni non, de ma-
 » nière qu'en même-tems la Faculté se trouve
 » privée de la connoissance & de la décision
 » des questions qui l'intéressent, & les Membres
 » du droit de se plaindre, puisque à la rigueur
 » ils sont dans l'impossibilité de prouver un
 » refus.

» D'après ces principes incontestables, trou-
 » vez bon, Monsieur, que je vous demande de
 » nouveaul'Assemblée de la Faculté aux termes
 » spécifiés dans ma lettre du 21 de ce mois, &
 » que je vous presse de me faire une réponse
 » légale, sauf à moi à me pourvoir contre vos
 » refus, s'il y a lieu.

» Je ne puis prévoir, Monsieur, quelle sera
 » l'issue de la pénible entreprise que j'ai formée ;
 » mais si, contre mon vœu le plus sincère, je
 » suis jamais obligé de faire connoître au Public
 » la nature des obstacles qui m'auront arrêté
 » dans le désir de lui être utile, il me sera très-
 » important de prouver que vous avez éludé
 » mes réclamations, ainsi que je l'ai avancé au
 » commencement de cette lettre. Je vais donc
 » vous rappeler brièvement ce qui s'est passé
 » entre nous, quoique vous le sachiez aussi-
 » bien que moi.

» Ma lettre du 21 de ce mois ayant resté
 » deux jours sans réponse, je me suis transporté
 » deux fois chez vous sans vous y trouver. Je
 » ne vous y ai rencontré que le Samedi 27, &
 » sur ce que je ne vous ai point dissimulé mon
 » étonnement de votre silence, vous n'avez pas
 » fait difficulté de me dire que votre intention
 » étoit de ne me répondre que verbalement.
 » Cette réponse, sur laquelle je supprime
 » toutes réflexions, a été suivie d'exhortation
 » pour m'engager à me désister de ma deman-
 » de, & à ne pas même compromettre : sur mon
 » refus, vous m'avez renvoyé à la Saint-Luc,
 » jour d'Assemblée générale, où, me disiez-
 » vous, chaque Membre de la Faculté a droit
 » de proposer la question qui lui paroît con-

» venable (1). Enfin , Monsieur , quand vous
 » avez vu que j'étois déterminé à exiger une
 » réponse positive , vous vous êtes renfermé
 » dans des assurances générales de bonne vo-
 » lonté , en ajoutant que vos occupations &
 » celles de la Faculté ne vous permettoient pas
 » de fixer un jour précis pour l'Assemblée que
 » je sollicitois. En vain je vous ai offert d'ac-
 » cepter un délai de trois semaines, je n'ai rien
 » obtenu de plus.

» Les faits ainsi établis , Monsieur , je me
 » permettrai quelques observations qui me
 » paroissent propres à vous faire sentir la néces-
 » sité d'agréer ma demande.

» Je soutiens une cause extrêmement impor-
 » tante pour l'Humanité. L'incrédulité de quel-
 » ques Personnes peu instruites, de leur propre
 » aveu, ne peut affoiblir en rien mes Affertions
 » positives.

» Dans tous les cas , leurs avis individuels ne
 » peuvent suppléer à la volonté de la Compa-
 » gnie entière. C'est au Corps à s'expliquer lui-

(1) Nous étions au 27 Août , & M. le Vacher me renvoyoit légèrement au 18 Octobre suivant , jour de Saint Luc. Je trouvai ce ton déplacé , & je me vis réduit à prier très-sérieusement M. le Vacher d'en prendre un autre ; ce qu'il voulut bien faire.

» même sur ce qu'il a à faire. La Faculté n'existe
 » en Corps que dans ses Assemblées, & sa voix
 » ne peut être entendue que par ses décrets.

» Ne doutez pas, Monsieur, que lorsque
 » l'utilité du *Magnétisme Animal* sera reconnue,
 » le Public ne s'indigne hautement contre ceux
 » qui se seront opposés à ses succès.

» Si la Faculté se refusoit aujourd'hui avec
 » réflexion à connoître d'une affaire aussi essen-
 » tielle au bonheur des Peuples, il est très-
 » certain qu'elle encourroit un jour le blâme
 » de la Nation. Sa conduite seroit sans excuse.

» Mais si la Faculté n'avoit pas concouru au
 » bien par la seule raison que vous lui auriez
 » célé mes démarches en faveur de l'utilité
 » publique, vous ne pouvez vous dissimuler
 » qu'elle en rejetteroit la faute sur vous avec
 » amertume.

» Alors, Monsieur, ceux qui applaudissent
 » aujourd'hui à votre manière de voir, & qui
 » peut-être la provoquent, seroient les premiers
 » à la blâmer à haute voix. Il est même à pré-
 » sumer, d'après la marche du cœur humain,
 » que vous n'auriez pas de plus cruels détrac-
 » teurs.

» Alors il ne sera plus tems de m'accuser
 » d'indiscrétion, de méchanceté ou d'obstina-
 » tion. J'aurai tout fait pour éviter de com-
 » promettre qui que ce soit,

» Veuillez bien , Monsieur , observer que
» courage & fermeté ne font ni orgueil ni opri-
» niâtreté. Je vous le répète. J'ignore où tout
» ceci peut aboutir; mais quel que soit l'évène-
» ment il m'en coûtera toujours excessivement
» de vous déplaire , de rien faire qui puisse
» altérer notre ancienne amitié , ou vous faire
» douter des sentimens respectueux avec les-
» quels je suis ,

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN ,

Votre très-humble & très-obéissant
serviteur , D'ESLON.

» P. S. Je me rendrai , Monsieur , Vendredi
» matin chez vous pour prendre votre réponse.

Je me rendis effectivement le Vendredi
suivant , premier Décembre , chez M. Leva-
cher , & fus encore plus mécontent de lui que
par le passé : ce qui me fit prendre le parti
de le citer à la Faculté dans l'Assemblée du
même jour ; mais avant d'y procéder , je crus
devoir entretenir cette Compagnie de quatre
traitemens par le *Magnétisme Animal*. J'en pré-
sentai deux comme guérisons commencées ,
& deux comme guérisons achevées. Les
voici tous quatre.

M. Buffon , Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & premier Médecin de Madame la COMTESSE D'ARTOIS , étoit , à l'âge de soixante-trois ans , affligé d'un horrible polype au nez , jugé incurable par les Gens de l'Art. Dans un état pire que la mort , il eut recours à M. Mesmer , & en peu de tems le polype tomba sous la main de celui-ci. Tel est le phénomène vraiment admirable & nouveau dont je rendois compte , ajoutant que , d'après ce premier effet , il n'étoit pas déraisonnable d'espérer l'entier rétablissement du malade. Je me trompois sur ce dernier point , puisque M. Buffon épuisé , mourut quatre mois après ; mais la chute du polype , sans le secours d'opérations chirurgicales , & par le seul effet d'un agent inconnu & invisible , n'en étoit pas moins réelle ; & l'insouciance d'un Corps de Médecine tel que la Faculté , sur un fait aussi important pour l'humanité , moins inconcevable. Les Personnes qui désireroient de plus amples éclaircissemens à ce sujet , les trouveront dans le *Précis Historique des faits relatifs au Magnétisme Animal jusqu'en Avril 1781* , Livre où M. Mesmer présente deux versions différentes de la maladie & du traitement de M. Buffon. La première , page 149 & suivantes , est celle de ses Adversaires ; la seconde , page 186 & suivantes ,

est la sienne propre. On peut comparer (1).

Le fils de M. de Seran Walch, âgé de huit

(1) L'Almanach de la Faculté, pour l'année 1782, donne une troisième version de la maladie & mort de M. de Buffon. La voici dans le langage savant de la Faculté, suivie d'une traduction que j'offre aux personnes qui aiment qu'on les entretienne tout bonnement dans leur langue maternelle.

M. Buffon, Constitutione physicâ ad sanguineam accedente præditus, crebras & naribus hemorrhagias passus, polypo narium ultimis vitæ annis affectus fuit, qui altas radices agens, ossa dilatavit enormiter, abiitque demum in tumorem carcinomatodeum, quo vitæ medullam exhauriente, conjugii & quinque liberis, æque æmatus conjux & pater, miserè ereptus est die 7 Januarii 1781. Dolore atroci pressus, mortis dirâ expectatione conturbatus, familiæ, amicorum deprecatione iteratâ incitatus, tandem M. Buffon novæ ex Germaniâ recens apud nos adsportatæ plus jactatæ quam jactandæ artis, (potius-nè artificii) *Magnetismis animalis* aleam, sed frustra subierat.

Traduction. — » M. Buffon étoit d'une constitution
 » sanguine, sujet à de fortes hémorragies par le nez, il
 » fut, vers les dernières années de sa vie, affligé dans
 » cette partie d'un polype; les profondes racines du mal
 » écartèrent les os énormément; & il survint successi-
 » vement une tumeur cancéreuse qui épuisa les sources
 » de la vie. C'est ainsi que cet époux, ce père chéri,
 » fut misérablement enlevé à sa femme & à cinq en-
 » fans, le 7 Janvier 1781. Enfin, M. Buffon, pressé par
 » des douleurs intolérables, troublé par la cruelle ex-

à neuf ans , fut mis entre les mains de M. Mesmer dans un état déplorable. Les extré-

» pectative de la mort , incité par les supplications réité-
 » rées de sa famille & de ses amis , courut , mais envain
 » les hasard du *Magnétisme Animal* , médecine nouvelle
 » & nouvellement apportée d'Allemagne en France ,
 » plus vantée qu'à vanter , ou pour mieux dire , qui
 » n'est qu'une supercherie «.

Si le polype de M. Buffon étoit *cancéreux* , s'il étoit assez *énorme* pour avoir écarté les os *énormement* , s'il épuisoit les sources de la vie , s'il ne restoit à M. de Buffon , que la *cruelle expectative de la mort* , on peut , ce semble , avancer sans légéreté qu'il étoit incurable dans les principes ordinaires de l'art. C'étoit ainsi que je peignois effectivement son état à la Faculté , le premier Septembre 1780. M. de Vauzefme vint dix-huit jours après , assurer à cette Compagnie que je lui en imposois. Aujourd'hui l'Almanach de la Faculté assure , comme l'on voit , que je n'en imposois pas. Qui croire ?

Je terminerai cet note par ce qui a été dit de M. Buffon dans l'Assemblée publique du 6 Septembre 1781 ; car il faut savoir que la Faculté a trouvé merveilleux depuis quelques années , d'avoir aussi ses Assemblées publiques , où l'on fait l'éloge des Médecins morts dans l'année. Je crains bien qu'on ne dise souvent : *Plus jactati , quàm jactandi (potius ne artificii)*.

M. Philip , Doyen , étoit chargé de l'éloge de M. Buffon. Comment s'y prendre pour louer dans une Assemblée de la Faculté , l'entrée du défunt chez M. Mesmer ? Le pas étoit embarrassant. Voici en substance comment M. Philip s'en tira. » M. Buffon , dit-il , étoit un
 » excellent citoyen. Sa fin en est la plus belle des preu-

mités supérieures & inférieures étoient paralysées , & il étoit tourmenté par une diarrhée depuis l'âge de seize mois. On crut remédier

» ves. La jugeant inévitable , il voulut que du moins
 » elle fût utile à l'humanité ; & se dévouant pour vic-
 » time , il se mit entre les mains de M. Mesmer , non
 » pour sauver sa vie , mais pour en être tué de manière
 » à convaincre l'Univers que le *Magnétisme Animal* , n'est
 » qu'une charlatanerie «. Je n'étois pas à l'Assemblée ,
 mais on m'a assuré que ce morceau avoit été très-ap-
 plaudi.

J'ose croire que M. de Vauzefme , l'Almanach , & M. Philip auroient mieux servi la Faculté dans l'opinion publique , si , laissant l'esprit à part , ils avoient engagé cette Compagnie à examiner la théorie de M. Mesmer sur les polypes. Suivant lui , ils ont en général leur origine dans les viscères. De-là , ils s'étendent en ramifications imperceptibles dans le corps : & le polype , sensible ou visible , n'est qu'une extrémité de ces ramifications , à-peu-près comme le fruit est placé à l'extrémité d'une branche ou d'une tige dont les racines sont en terre. Cette théorie est trop éloignée de nos connoissances ordinaires pour n'être pas , au premier abord , rejetée comme système ou comme rêverie. Cependant , s'il étoit vrai que M. Mesmer fit impression sur un polype placé , par exemple , dans le nez , en touchant les viscères du malade , & que réciproquement , il lui fit impression aux viscères , en lui touchant le nez , il faudroit bien , quoique la preuve ne fût pas absolue , suspendre son jugement , & convenir que la chose mérite attention. C'est cependant ce que j'ai vu.

à sa foiblesse , en l'assujettissant à porter des brodequins ferrés : il en résulta pour tout bien qu'il se cassa la cuisse ; on la lui remit , mais si mal , qu'elle en est restée considérablement arquée. L'organisation de l'enfant étoit tellement viciée , que l'action de se casser la cuisse & l'action de la lui remettre eurent lieu sans douleur. Enfin , son état malheureux est invinciblement constaté par une Consultation signée *Bouvard & Guenet* , qui existe entre les mains de M. Mesmer. C'est dans toute la force du terme une sentence de mort prochaine. Cependant le jeune M. de Seran vit encore. — Lorsque je rendis compte de ce fait en Faculté , je donnai la guérison de la diarrhée comme certaine , & laissai au tems à décider sur celle de la paralysie. Je ne m'avançois pas trop , puisqu'en mettant de côté toutes les discussions que l'état de cet Enfant peut avoir fait naître depuis ; il est certain que lorsqu'il a quitté M. Mesmer , il étoit radicalement guéri depuis plusieurs mois de la diarrhée , il se servoit librement des extrémités supérieures , il avoit repris de l'embonpoint , & il n'étoit pas du tout décidé qu'avec le tems le *Magnétisme Animal* ne seroit pas venu à bout de la paralysie des extrémités inférieures.

M. le Chevalier de la Haussé , Lieutenant-

Colonel à la suite du Régiment de Conflans , Hussards , avoit perdu depuis dix ans la faculté de transpirer de tout le côté droit , & y éprouvoit un froid marqué , lors même que le côté gauche étoit en sueur. Il fut enfin affecté d'une douleur rhumatismale qui lui entreprenoit le bras & l'épaule. Après six semaines de souffrances jour & nuit , il vint me prier de lui faire voir M. Mesmer. En trois minutes il éprouva une forte chaleur , qui se répandant de l'épaule jusqu'au bout des doigts , fut suivie d'une sueur abondante , le débarrassa subitement de ses douleurs , lui rendit la liberté du mouvement & l'usage de son bras. En un mot il fut guéri. Depuis cette époque M. le Chevalier de la Hauffe n'a plus été privé de la chaleur naturelle , qu'il avoit recouvert par les procédés de M. Mesmer , & il ne s'est plus ressenti de son accident , malgré les variations du tems les plus inattendues , du moins l'ai-je vu huit à neuf mois après dans cet heureux état , & n'ayant pas cessé d'en jouir.

M. Bourlet fils , Capitaine de Dragons , & premier Valet-de-chambre de Monseigneur le COMTE D'ARTOIS , étoit depuis quelques années sujet à des attaques de nerfs très-violentes ; & malgré les conseils de MM. Lieutaud , Lafonne , Audirac , Bouvard , Tronchin , & beaucoup d'autres , il se voyoit à la fleur de

son âge , dans la cruelle situation d'abandonner ses deux services , lorsque M. Mesmer le mit assez promptement en état de les suivre l'un & l'autre. Au moment que j'écris , il y a deux ans que cette cure subsiste , sans aucun ressouvenir des maux précédens.

Après avoir rendu compte à la Faculté de ces détails intéressans , je me plaignis de M. Levacher de la Feutrie assez vivement , pour qu'il ne pût éviter de me promettre positivement une Assemblée prochaine.

Alors se réveillèrent les clameurs qui avoient précédemment échauffé la tête de M. Pajon de Moncets. Cependant je n'eus plus affaire à lui. M. de Vauzefme se présenta à sa place. Je n'en étois certainement pas connu ; mais jeune & tout récemment reçu parmi nous , il trouvoit sans doute avantageux de s'annoncer dans le monde par une démarche d'éclat. Quant à moi j'appris son existence , son nom , son intention de dénoncer mon Livre , l'agrément qu'il en avoit obtenu & le jour qu'il devoit y procéder : j'appris , dis-je , tout cela par le billet imprimé , qui me fut envoyé , suivant l'usage , pour m'annoncer l'Assemblée du 18 Septembre 1780. Ce billet est remarquable , en ce que l'objet dont M. de Vauzefme devoit entretenir la Faculté , y est très-clairement expliqué , tandis que ceux dont

j'avois à parler y font méconnoissables ; enforte qu'il devient incontestable que l'Assemblée a été donnée , non à moi , pour me faciliter les moyens d'entretenir la Faculté du *Magnétisme Animal* , mais à M. Rouffel de Vauzefme , pour m'empêcher d'user des facilités que l'on avoit l'air de me donner.

» Les Docteurs en Médecine , est-il dit dans
 » ce Billet , s'assembleront pour entendre M.
 » Rouffel de Vauzefme , parlant du Livre fait
 » par M. d'Eflon , sous le titre d'*Observations sur*
 » *le Magnétisme Animal* , & en même - tems le
 » même M. d'Eflon s'expliquant (1) «.

J'ai dit que ces expressions étoient bisarres. En effet , si M. Levacher prétendoit accéder ainsi au désir que j'avois d'entretenir la Faculté d'une question importante , il traite bien légèrement les affaires sérieuses. Qu'on n'épilogue pas sur l'épithète de *sérieuse* ; car si l'on veut affecter de croire que le *Magnétisme Animal* ne mérite pas ce nom , il restera toujours que ma situation personnelle étoit assez critique pour mériter l'attention de M. Levacher de la Feutrie.

D'un autre côté , si les conseillers de M. Levacher ne visoient , ainsi que je dois le présumer , qu'à me faire perdre mon objet

(1) Voyez ci-dessus , l'original Latin , en note.

de vûe , en m'occupant à combattre les futi-
lités de mon Adverfaire , ils se trompoient
fort dans leur calcul. Je dirai comment , au
moment de parler , je ne jugeai pas à propos
de répondre un seul mot à M. de Vauzesme ,
& comment , quoi qu'on eût fait , j'entretins
uniquement la Faculté de l'affaire majeure
qui m'amenoit vers elle.

Je n'avois demandé à M. Levacher ni la
moitié ni le quart d'une Assemblée : je lui avois
demandé une Assemblée entière : c'étoit une
Assemblée entière qu'il m'avoit promis de-
vant sa Compagnie. De quelle autorité se
permettoit-il de partager entre M. de Vau-
zesme & moi celle qu'il me donnoit ?

N'est il pas extraordinaire que M. de Vau-
zesme ait obtenu à la première réquisition
une Assemblée qu'on ne m'accordoit qu'après
deux mois de sollicitations & à l'aide d'une
espèce de violence ? Les motifs de M. de
Vauzesme étoient-ils donc plus honnêtes que
les miens ? Il se portoit à une délation envers
un Confrère qui ne l'avoit pas offensé ; moi ,
j'offrois l'hommage de mes pensées & de mes
actions à une Compagnie que j'avois toujours
fait profession de chérir.

Que dire enfin de l'avantage accordé à M.
de Vauzesme d'entretenir avant moi la Com-
pagnie pour lui parler contre moi ? Ma de-

mande n'étoit-elle pas antérieure à la sienne ? Toutes choses égales , d'ailleurs , M. de Vauzefme étoit-il placé pour obtenir des préférences à mon préjudice ? Ne doit-on pas , dans les Corps , avoir égard à l'ancienneté , aux services , à l'attachement reconnu ? Qu'on eût permis à M. de Vauzefme de dénoncer mon Livre , & même ma personne , si les circonstances l'avoient exigé , à la bonne-heure ; mais n'étoit-ce pas choquer ouvertement la décence , que de l'exciter , pour ainsi dire , à m'insulter en face , en fixant pour sa dénonciation le seul instant où je ne pouvois m'absenter de la Faculté sans donner prise contre moi ?

Si toutes ces réflexions , ou seulement partie d'entre elles , sont vraies , sous quels auspices contraires M. le Vacher de la Feutrie n'a-t-il pas assemblé la Faculté le 18 Septembre 1780 ? comment a-t-il pu se diffimuler qu'il alloit également compromettre lui , sa Compagnie , M. de Vauzefme & moi ? Comment , Monsieur ? c'est parce qu'on peut être un excellent homme , avoir en partage , ainsi que M. le Vacher de la Feutrie , la modestie , la douceur & l'extrême probité , & néanmoins n'être pas à sa place dans celle de Doyen. Ce n'est pas , Monsieur , par de petits conseils , de petits intérêts , de petites vues , de petites

Intrigues , qu'on doit agir ou se laisser guider lorsqu'on a l'honneur d'être à la tête d'une grande Compagnie. Il faut, ou ne pas s'y laisser placer, ou bien élargir ses idées, & dût-on passer pour homme à systêmes, il y faut de la grandeur.

Voyons cependant, Monsieur, comment se passa l'Assemblée du 18 Septembre 1780.

Que M. de Vauzefme eût méprisé mon style comme bas & gigantesque : qu'il m'eût taxé d'ignorance, de contradiction, de ridicule & même d'absurdité : En cela rien n'auroit dû m'étonner. Ces expressions sont style de favans, comme certains barbarismes, sont style de Notaire.

Mais qu'une Assemblée composée de gens réputés par état gens d'esprit, ou tout au moins gens de bonne compagnie, ait pu se plaire à des plaisanteries aussi misérables que celles dont mes oreilles furent frappées, ce jour-là ; cela n'est pas concevable.

Par exemple, en parlant de M. Mesmer ; quel esprit y a-t-il à désigner cet homme célèbre par les épithètes d'aventurier, de charlatan, de jongleur Allemand, & à m'appeller, moi, son Procureur, son Prôneur, son Sattellite &c. ?

Quel esprit trouve-t-on aux qualifications de hardiesse, d'audace, de suffisance, &c.
dont

dont je fus gratifié avec profusion & auxquelles je vis l'assemblée sourire plusieurs fois ?

La Faculté auroit-elle dû souffrir qu'on me taxât de manœuvres indécentes, de commerce illicite, & qu'on désignât mes liaisons avec M. Mesmer par l'épithète d'associations scandaleuses ?

Il y a parmi nous des gens austères, des gens sages, des gens prudents. Qu'auroient-ils dit si j'avois donné un libre cours à mon indignation lorsque mon dénonciateur s'avisa de mettre ma probité en doute, & les inculpations de mensonges & de faussetés en avant ? Qui de nous auroit été plus à blâmer, eux d'avoir permis une pareille licence, ou moi de ne l'avoir pas soufferte ?

Il m'en coûta peu pour me modérer. Plus humilié pour le compte de la Faculté qu'affecté pour le mien propre, j'attendis patiemment la fin de cette longue satyre, & lorsque mon tour vint de parler, je ne dis, sur ce que je venois d'entendre, que le mot nécessaire pour me servir de transition rapide à l'objet essentiel dont j'étois occupé.

Il s'agissoit de faire accueillir par la Faculté les propositions que M. Mesmer m'avoit chargé de lui faire. On fait que ce Médecin propoisoit à cette Compagnie de choisir vingt-

quatre malades & d'en réserver douze pour les faire traiter sous ses yeux par les méthodes ordinaires , tandis que lui , Mesmer , auroit traite les douze autres par sa méthode particulière. Le but de cette offre étoit d'établir des points assurés de comparaison entre la doctrine reçue & la doctrine annoncée , de manière à juger avec connoissance de cause l'utilité de cette dernière.

Comme je craignois que ces propositions n'eussent le défaut d'être trop raisonnables , d'aller à la vérité par un chemin trop à découvert , & de la présenter dans une nudité trop allarmante pour l'amour-propre , j'avois jugé indispensable de préparer les esprits par un discours où j'exposois les motifs , qui , par intérêt général pour la chose publique & par intérêt particulier pour sa propre consistance , devoient engager la Faculté à ne pas repousser M. Mesmer. Je ne dirai pas que mes raisons furent trouvées mauvaises : elles ne furent pas écoutées. L'approbation avoit été pour M. de Vauzefme , les risées furent pour moi.

Ce n'étoit pas le moment de me laisser intimider. Je lûs mon discours sans m'interrompre. A cette lecture , d'un même tems , & d'un même ton , succéda celle des propo-

sitions de M. Mesmer ; après quoi je déposai le tout sur le bureau, & demandai qu'on allât aux voix.

Il ne me fut pas difficile de reconnoître que cette fermeté étonnoit dans un homme qui n'a jamais passé pour tranchant. Je crus même appercevoir dans l'assemblée un moment d'embarras que le Doyen fit cesser en m'exposant avec civilité que la délibération ne pouvoit avoir lieu en ma présence, & que ma sortie devenoit nécessaire. J'aurois pu trouver de fortes raisons pour me refuser à cette demande ; mais je n'en alléguai aucune, considérant que si je persistois à rester, le tems se passeroit en altercations, & qu'il n'y auroit pas de détermination prise : inconvenient que je voulois éviter par-dessus tout.

D'ailleurs, je laissois dans l'assemblée trois personnes indispensablement obligées à soutenir ma cause : je veux dire MM. Bertrand, Malloet & Solier. Ces Médecins avoient long-tems & publiquement suivi les opérations de M. Mesmer avec moi : ils avoient vu chez lui des expériences, des traitemens, des guérisons : leur opinion m'étoit parfaitement connue ; & je savois positivement qu'elle étoit la même que la mienne. N'étoit-il pas raisonnable de penser qu'ils se réuniroient

pour défendre une vérité dont ils connoissoient si bien toute l'importance ?

D'après ces idées , il sera aisé de conclure que je ne fus pas médiocrement surpris en rentrant , lorsque le Doyen m'annonça qu'il m'étoit ordonné d'être plus circonspect à l'avenir dans mes écrits à l'égard de la Faculté , que j'étois suspendu pendant un an de voix délibérative dans les assemblées de la Compagnie , qu'à cette époque je serois rayé du Tableau , si je n'avois défavoué mes *Observations sur le Magnétisme Animal* ; enfin qu'on rejettoit les propositions de M. Mesmer.

La bisarrerie de ces résolutions m'ôtant tout espoir de ramener les esprits à des sentimens plus raisonnables , je témoignai avec la plus grande brièveté que j'y renonçois ; & je sortis , laissant , à ce que j'ai compris , la Compagnie aussi étonnée de mon sang-froid que je pouvois l'être moi-même de sa conduite.

Je me suis contenté , Monsieur , d'esquisser rapidement les scènes qui eurent lieu dans l'assemblée du 18 Septembre 1780 ; parce que M. Mesmer m'a dispensé de plus grands détails en insérant dans son livre les propositions que j'ai faites en son nom à la Faculté , le discours dont je jugeai convenable de les

appuyer ; & la dénonciation de M. de Vauzefme (1).

Cependant je suis indispensablement obligé de revenir sur cette dernière pièce , si je veux connoître de quels torts on m'accuse. Elle seule peut me donner des lumières sur la cause de ma condamnation , puisque celle-ci n'a été ni précédée , ni suivie d'aucune instruction propre à établir , constater ou éclaircir les faits dont elle dépendoit. Et l'on ne peut pas dire que je me plaise à donner , aux paroles de M. de Vauzefme , une importance qu'il n'a pas lui-même. Rien de plus futile que ses déclamations , tant qu'elles n'ont appartenu qu'à lui : j'en conviens ; mais les choses ont changé de face depuis que la Faculté les a mises au rang de ses propres opinions par l'accueil favorable qu'elle leur a fait & le décret authentique qui s'en est ensuivi. Dès ce moment l'ouvrage de M. de Vauzefme est devenu l'ouvrage de la Faculté , & répondre à M. de Vauzefme , c'est répondre à la Faculté. Ainsi donc laissant à part les inculpations que leur bassesse ne permet pas de relever , & dont malheureusement le discours de M. de Vauzefme abon-

(1) Voyez le Précis historique des faits relatifs au *Magnétisme Animal*.

doit , il est constaté que j'ai été blâmé , en premier lieu , pour avoir insulté les Compagnies savantes & spécialement la Faculté de Médecine de Paris ; en second lieu , pour avoir abjuré la doctrine des Ecoles , en annonçant des principes contraires à la saine médecine , & en donnant , pour appuyer & confirmer ces nouveaux principes , des observations de cures impossibles & invraisemblables ; en troisième lieu , pour m'être comporté d'une manière peu conforme à la dignité de mon état , en favorisant & accueillant le charlatanisme. Suivons ces trois divisions.

COMPAGNIES SAVANTES INSULTÉES.

IL est vrai que dans mes observations j'ai conclu à la négative lorsque j'ai élevé la question de savoir si les Corps Littéraires avoient rempli le but de leur institution en ce qui concernoit le Magnétisme Animal ; mais je me suis exprimé en termes dont personne n'a droit de se plaindre ; & la Faculté auroit d'autant plus mauvaise grace de prétendre y être insultée que j'y ai clairement fait exception d'elle en désignant les Corps dont j'entendois parler , tels que la Faculté de Médecine de Vienne , les prin-

cipales Académies de l'Europe & la Société Royale de Médecine de Paris.

Il seroit inutile de répéter ici par quelles raisons le régime de la première de ces Compagnies me paroît défectueux. Quant aux Académies, je n'ai pas besoin d'être pressé pour déclarer que je ne suis pas leur partisan. Si c'est-là une insulte j'en suis fâché; mais je ne saurois changer; & puisque le sujet le comporte, j'établirai le plus succinctement qu'il me sera possible les motifs invincibles sur lesquels est fondée mon opinion.

Du temps que les Universités fleurissoient en France, les sciences étoient modestes & utiles, parce que les Savans étoient modestement & utilement placés au centre de l'éducation; & que là, sans orgueil & sans faste, mais avec honneur & dans l'aisance, ils passoient leur vie entourés d'Elèves qu'ils formoient aux bonnes mœurs par le précepte & par l'exemple, auxquels ils transmettoient leurs connoissances, & dont ils attendoient leur gloire avec justice; puisque de véritables obligations méritent reconnoissance, & que des témoignages multipliés de reconnoissance engendrent nécessairement la célébrité. Ce n'est pas ici une déclamation en faveur des anciens: l'affection qu'ils portoient à leurs Elèves est peinte dans leurs écrits. On y voit

que lorsque des circonstances impératives exigeoient leur éloignement , ils s'en plaignoient comme d'un exil , ne soupirant qu'après leur retour , & ne perdant pas un instant pour l'effectuer lorsque le terme en étoit arrivé. D'ailleurs l'établissement des Postes & Messageries , dans l'unique vue de faciliter aux Etudians les approches de la Capitale , plaide sans doute plus que tous ce qu'on pourroit dire en faveur des sollicitudes maternelles de l'Université de Paris pour les progrès des sciences. Quelle constance , pour mieux dire , qu'elle opiniâtreté d'amour du bien public ne fut pas nécessaire dans ces temps difficiles pour faire & consolider un pareil établissement ! Que manquoit-il donc à nos pères pour donner aux sciences la plus grande extention désirable ? Il leur manquoit de joindre à l'énergie des mœurs qui leur avoient été transmises par leurs ancêtres , les connoissances que leurs descendans ont acquis depuis ; car d'ailleurs en plaçant les sciences au sein de l'instruction première, ils avoient pris la route la plus sûre & la plus directe pour en procurer la plus prompte & la plus facile jouissance à l'universalité de la Nation ?

Ce grand obstacle alloit être levé : déjà la lumière des sciences se montrait sur l'ho-

riſon, quand les Académies parurent pour tout détruire. Alors fut établie la diſtinction entre le Savant & l'Éducateur. Le premier devint Académicien ; le ſecond ne fut plus qu'un pédant de Collège (1).

C'eſt ainſi qu'en ôtant au génie la charge précieufe d'élever & de former les Citoyens, il cessa d'avoir le grand objet de l'utilité publique pour mobile de ſes travaux. Il ne lui reſta plus d'autre éguillon que la vanité, d'autre reſſource que de briller d'un éclat qui n'appartint qu'à lui ſeul, d'autre emploi que celui de faire des livres. Les livres devinrent la ſeule enſeigne du mérite littéraire; l'homme de lettres ne valut plus que par la plume, la plume ſeule ouvrit les portes Académiques; & en langage d'Académicien, tout homme qui ne fut pas Auteur ne fut plus rien. On ſait aſſez que l'on n'arrive à l'Académie Francoiſe qu'après avoir fait des livres, & il exiſte un règlement de l'Académie des Sciences par lequel chaque Membre de cette Compagnie eſt obligé de déclarer, au commencement de l'année, quel ouvrage

(1) Ici je n'entends pas offeuder, je me fers des termes dont retentiſſent les œuvres de nos Littérateurs modernes.

il compte mettre en lumière dans les trois cents soixante-cinq jours suivans. Enfin celui qui veut aujourd'hui se faire un nom dans les Sciences doit avoir fait au plus tard un livre à vingt ans , & s'il vit cent ans , doit faire des livres jusques à cent ans.

Cependant tandis que les Académies s'arogeoient les distinctions , les prérogatives , les privilèges , les récompenses , les faveurs dont les Sciences sont susceptibles ; tandis qu'elles rapportoient à elles les encouragemens & les établissemens , l'Educateur avili tomboit dans la misère. Privé du bonheur du moment , de considération personnelle , de tout espoir de récompense ou de tranquillité pour ses vieux jours , entièrement étranger , aux nobles idées de ses fonctions primitives , réduit , pour comble d'ignominie , à la pénible & flétrissante charge d'inculquer à coups de fouet les mots d'une langue barbare dans la tête de la jeunesse , il se fit un jeu de ses larmes , devint sourd à ses supplications , tomba dans un abrutissement absolu , & loin de faire germer dans les jeunes cœurs de ses Elèves les sentimens délicats de l'amour & de la reconnoissance , en leur représentant les vertus d'un père , il ne laissa dans leur ame que l'image du vice , en y gravant , en

caractères ineffaçables, l'opprobre & la férocité de ses premiers tyrans (1).

Combien ne pourrois-je pas ajouter à la tristesse de ce tableau, s'il est vrai, comme il n'en faut pas douter, que les larmes dont on abreuve la jeunesse & les mauvais traitemens auxquels on l'assujettit ayent les suites les plus funestes pour la santé de l'homme fait; s'il est vrai que la corruption des mœurs, dont l'éducation publique est malheureusement infectée, soit une cause non douteuse de la dégénération physique des classes élevées de la Nation; s'il est vrai qu'il soit commun de rencontrer dans les Colléges des jeunes gens, qui, ne sachant pas encore au juste ce que c'est que crapule ou perversité, sont déjà néanmoins & crapuleux & pervers; tristes effets, mais effets immanquables de l'insouciance qui naît forcément dans l'Éducateur, du découragement, de la détresse & de l'avilissement où on le tient.

Ce que je viens de dire ne changera pas

(1) L'Observateur attentif s'apperçoit qu'il s'élève, de tems en tems dans l'Université, des sujets que de pareils abus révoltent, ainsi que nous: jusqu'à présent ils ont pris, autant qu'ils ont pu, le parti de quitter l'Université: moyen assuré pour qu'elle reste toujours dans le même état.

les idées reçues , mais il prouvera du moins que l'attachement dont je fais profession pour ma Compagnie , n'est ni dans les mots , ni l'effet d'un caprice accidentel ; mais qu'il est dans les choses & fondé sur des principes réfléchis que l'intérêt quelconque d'une discussion particulière ne sauroit affoiblir. En effet , dans la Faculté , reste précieux de l'Université de Paris , & dont conséquemment les principes constitutifs sont en opposition directe avec les systèmes Académiques , le Médecin , non-seulement exerce son art en qualité de Praticien , il l'enseigne encore en qualité d'Educateur. On le voit habituellement aller de ses malades à ses écoles , & retourner de ses écoles à ses malades. Aussi la qualité de RÉGENT , est-elle un honneur parmi nous , & ce n'est pas un vain titre , puisque chaque Membre acquiert le droit de s'en glorifier , par le désintéressement avec lequel il contribue d'une portion considérable de son tems , de ses soins , & de ses peines , à l'éducation des Elèves soumis à la discipline du Corps. Enfin l'on ne sauroit trop louer l'heureuse combinaison de sages principes qui , nous réunissant sans cesse en Assemblées ou en Comités , pour prendre en considération l'intérêt de nos Ecoles , forme une chaîne imperceptible , mais continue ,

entre nous & les Elèves de la Faculté , au moyen de laquelle l'exemple ou les lumières du Médecin le plus accrédité & le plus répandu , ne sont jamais entièrement perdues pour le moindre des Etudians. Je crois même qu'à cette dernière disposition est dû le respect singulier , que de tout tems la Faculté a eu pour les mœurs : effet peu remarqué , mais très-remarquable de constitutions vraiment admirables. Si le scandale public a toujours été si rare parmi nous , si nous n'affichons pas l'indécence des mœurs comme on le fait en d'autres professions , ce n'est pas que plusieurs d'entre nous ne pussent donner au plaisir le tems qu'ils consacrent à une vie triste , austère & pénible ; ce n'est pas que nous ne soyons exposés aux plus étranges confidences & aux tentations les plus extraordinaires ; ce n'est pas que nous soyons plus sages que les autres hommes ; ce n'est pas enfin que nous soyons plus foibles ou moins forts : c'est que nos institutions sont sages : c'est qu'elles ne nous permettent pas de nous élever au-dessus de notre état : c'est qu'elles nous obligent à cacher nos foiblesses : c'est qu'en même tems divisés & unis , nous sommes au public & à nous : c'est que tel Médecin à qui ses malades pardonneroient un excès public , en trouveroit la punition

dans l'indignation de son Corps. Je le répète donc , il faut que la constitution d'un pareil Corps soit excellente ; & , j'ose le dire , il faut qu'elle soit respectable.

Telles sont les bases sur lesquelles la Faculté reposeroit encore & seroit inébranlable , si raisonnant mieux la grandeur de ses obligations , elle les avoit toujours pesées à la balance de l'utilité publique ; si , moins occupée d'étendre ou de conserver les limites d'une futile juridiction , elle s'étoit spécialement attachée à donner aux Peuples la certitude qu'il ne se perdrait aucune vérité utile à leur conservation , & qu'ils trouveroient toujours en elle une sauve-garde assurée , ou un asyle volontaire contre les innovations & les attentats de la cupidité ; mais il est malheureusement arrivé dans la Faculté , ce qui arrive tôt ou tard dans toutes les institutions humaines : après les premiers tems , la lettre tue l'esprit , la forme l'emporte sur le fond , les accessoires font oublier le principal : on ne met d'importance qu'aux minuties , & l'on néglige les objets indispensables : on se targue de prétentions imaginaires , & l'on n'ose se prévaloir d'avantages réels ; enfin , lorsque les préjugés sont enracinés , il est sévèrement défendu de les examiner , sous peine de passer pour novateur , & de déplaire à tous ceux

qui ont pour maxime que ce qui n'a pas été fait la veille , seroit très-dangereux à faire le lendemain. Et voilà comment nous sacrifions chaque jour nos plus sages institutions à des erreurs aveuglément adoptées en tems d'ignorance : comment il règne parmi nous des abus enfantés par le laps du tems que nous reconnoissons pour tels , mais que nous n'avons pas la force de corriger : comment , nous sommes esclaves d'usages inutiles, fatiguans, bizarres & même pernicieux : comment , par attachement à d'anciens ou de nouveaux préjugés, nous appliquons à des objets misérables ou ridicules , le tems, les soins , les peines & les dépenses que nous devrions employer à des objets nécessaires. Voilà comment , enfin , affaiblés sous nos propres forces , nous avons accredité nous-mêmes dans le Public, l'opinion que nous étions un corps sans ame , sans vigueur , inutile , à charge à la Nation & même destructeur du bien. Il n'en est rien cependant : les ressorts de notre machine , pour être distendus & relâchés, n'en sont pas moins bons & moins solides. Loin de les briser, qu'on leur rende leur élasticité naturelle , & on leur verra produire des fruits utiles , avec une abondance que l'on demanderoit en vain à toute institution formée sur des principes différens des nôtres.

Vivement frappé de ces vérités dès les premiers pas que je fis dans ma profession , je vis avec plaisir que la Faculté s'étoit précédemment occupée de corriger quelques défauts des plus faillantes de son régime. Elle avoit même nommé des Commissaires pour en faire le travail préliminaire ; mais ceux-ci ayant négligé leur mission , le projet n'avoit pas eu de suites. Je le repris , & j'ai en conséquence pressé long-tems la Faculté de prendre en considération une réforme plus générale. Je ne devois certainement pas m'attendre à ce que les premières ouvertures que je hasardois à ce sujet fussent accueillies favorablement. Cependant , & je dois le publier au très-grand honneur de la Faculté, elles ne tombèrent pas en pure perte. Les idées en germèrent dans les esprits : insensiblement on se familiarisa avec le mot de réforme : du mot , on désira que l'on passât à la chose ; & par succession de tems , ce vœu devenant général , la Faculté adopta des mesures propres à produire des changemens heureux. Ce n'est pas que toutes les têtes fussent d'accord sur les moyens : la multitude des opinans entraîne la diversité des opinions ; mais enfin la voix générale étoit pour le bien , & l'on se mouvoit directement vers lui , lorsqu'un choc imprévu fit abandonner cette marche vraiment

ment estimable pour en prendre une rétrograde que , suivant toutes les apparences , on ne changera plus. Je veux parler de l'établissement de la Société Royale de Médecine , époque à laquelle les esprits divisés par des intérêts particuliers , & perdant tout ressouvenir du bien public , il ne fut plus en Médecine question de Médecine , mais de jalousies , de détractions , de querelles , dont l'Histoire véridique ou motivée ne feroit honneur ni à l'une , ni à l'autre des Associations où elles prirent naissance.

La Faculté auroit bien dû concevoir que ce n'étoit pas en déclamant par la Ville , ou en s'échauffant sur ses foyers obscurs , qu'elle détruiroit les préjugés qui lui nuisoient dans l'opinion publique. Elle n'a su combattre ses Adversaires que par de vaines prétentions à un désintéressement imaginaire , à une capacité exclusive , à des prérogatives ridiculement présentées , &c. , toutes allégations qui ont tellement ennuyé , que , pour y mettre fin , il lui a été ordonné de se taire. Combien n'en auroit-elle pas mieux agi si , laissant à sa rivale la folie des prétentions Académiques , elle s'étoit renfermée dans l'exercice des principes solides de sa constitution , en s'attachant à révivifier ses Ecoles , & à remettre en vigueur l'heureuse

alliance de l'enseignement & de la pratique réunies en son sein ! A l'aide de pareils avantages & de quelque prudence , il n'est rien d'utile qu'elle n'eût entrepris avec succès. En vain la Société auroit abrité sa futile existence sous les remparts d'une protection décidée , sa destruction étoit inévitable ; & ce qui est assez singulier , le *Magnétisme Animal* se présentoit à point nommé pour y contribuer. En effet, quel contraste n'auroit pas opéré dans l'opinion publique la fierté dédaigneuse dont avoit usé la Société envers M. Mesmer , comparée à la sagesse de la Faculté , si celle-ci , procédant avec réflexion à l'examen du *Magnétisme Animal* , & reconnoissant authentiquement son existence & son utilité , s'étoit imposé les démarches nécessaires pour son établissement & sa propagation dans le Royaume & dans les Ecoles de Médecine. Quelle marche ! & quelle noblesse ! Quand bien même le *Magnétisme Animal* n'auroit pas tenu tout ce qu'il promet , quand bien même il n'en auroit résulté qu'une vérité physique de simple curiosité ?

Toutes ces discussions de Faculté & de Société ne sont que des tracasseries aux yeux du Public. Bien persuadé que le zèle de ses intérêts n'anime dans le fait aucun des deux

partis , il leur rend indifférence pour indifférence. Cela seroit très-bien s'il ne s'agissoit que d'eux , mais il s'agit de lui , & il ne devoit pas se dissimuler qu'il est le vrai souffre-douleur sur qui retombent tôt ou tard les effets du peu de soin que nous avons de nous instruire. Que sera-ce donc lorsque la Société consolidée l'emportera définitivement sur la Faculté , & qu'offrant à ses Membres des avantages individuels & des moyens d'intrigue qui ne se trouveront pas chez celle-ci , chacun fuira la peine , c'est-à-dire , la Faculté , pour courir au profit , c'est-à-dire , vers la Société ? Alors la Faculté sera nécessairement abandonnée par tout Membre capable de lui faire honneur. Elle ne sera plus qu'un corps sans ame. Pareille à la Faculté des Arts depuis l'établissement des Académies , il ne lui restera plus que les fonctions d'Éducateur. Ces fonctions seront avilies & n'inspireront que le dégoût : l'enseignement deviendra le partage exclusif des gens qui mourront de faim : la jeunesse , accoutumée à mépriser ses maîtres , méprisera ses études : répandue sans instruction , elle multipliera ses ravages à l'excès ; & les peuples malheureux , seront plus que jamais les victimes de l'ignorance & de la cupidité. Alors , peut-être , on pensera qu'il n'est

plus possible de changer ce qui a été fait : l'on tournera autour du mal , & faute de le prendre à sa racine , on ne le guérira jamais. Ne vaudroit-il pas mieux s'occuper d'avance de ces objets , & reconnoître dès aujourd'hui combien les peuples sont intéressés à ce que la prévoyance & la sagesse président & veillent à la rédaction & au maintien des réglemens sur le fait de la Médecine ? C'est du sang humain qui coule , pendant que l'on s'endort sur le terrible pouvoir que la loi confie aux Médecins. Ce sont nos parens les plus chers , nos amis les plus tendres , nos serviteurs les plus fidèles , qui tombent chaque jour immolés aux vains systêmes que l'orgueil enfante avec légèreté , & que la cupidité soutient avec obstination : & cependant les gens les mieux intentionnés ne craignent pas de réclamer inconsidérément pour la Médecine , la liberté indéfinie que la politique n'ose accorder à des sciences oiseuses ou à des Arts simplement utiles. Ils devroient bien réfléchir que la liberté de faire souffrir & mourir ses semblables , ne peut être rangée au nombre des immunités de la science. Le Médecin ne revient pas sur une fausse combinaison avec la même aisance que le Géomètre ou l'Astronome sur une erreur de cal-

eul. Enfin, il est également barbare & insensé de placer l'homme vivant sous le glaive aigu de l'ignorance, avec moins de précaution qu'un troupeau de bœufs, des pièces d'étoffe, ou des lingots de métal. Laissons donc les vains paradoxes, & convenons sans balancer que, soit qu'on considère dans la Médecine une science favorable & conservatrice dont il est essentiel de faciliter les progrès, soit que l'on n'y apperçoive qu'un Art dangereux & destructif, dont on ne sauroit trop prévoir les ravages & contenir les écarts, il est certain que l'homme qui s'adonne à la profession de la Médecine, doit être circonscrit par des loix qui le forçant à éclairer son esprit & à former son jugement, le tiennent en tout tems, autant que cela est possible, dans la dépendance des mœurs, des bienséances, & dans les bornes d'une sévère prudence. Or, toutes ces conditions de première nécessité, se trouvant réunies dans la Faculté de Médecine de Paris, & d'ailleurs son système constitutif d'éducation tendant sans relâche à ramener les principes de la science vers l'instruction commune, y tendant même forcément, peut-on dire, puisque des erreurs de plusieurs siècles n'ont pu détourner la Faculté de cet objet impor-

tant, il suffiroit à cette Compagnie d'abjurer quelques préjugés anciens, & d'adopter quelques réglemens propres à faciliter & faire prospérer les connoissances nouvelles pour devenir en peu de tems, & à peu de frais, le centre & le foyer où aboutiroient & d'où partiroient, pour se transmettre d'âge en âge, toutes les vérités utiles à la conservation des peuples. La Société, au contraire, n'ayant par sa constitution aucune influence sur les mœurs, ne tendant par ses systêmes Académiques qu'à divaguer la science, à la faire abonder en futilités verbeuses ou en écrits misérables & même dangereux, en un mot à mettre l'ostentation du savoir à la place du savoir réel; la Société, dis-je, fera donc toujours, quoiqu'on fasse, & de quelque dépense qu'on l'étaye, le jouet des opinions du jour; & ses examens, ses décisions, son accueil, ses rebuts, ouvrages du moment, varieront sans cesse, s'évanouiront, & seront nécessairement oubliés comme lui.

Ces considérations abrégées devroient suffire pour déterminer qui des deux mérite préférence & protection, de la Faculté ou de la Société, & combien la question de leur rivalité, si frivole lorsque l'on ne s'attache qu'aux mots, est essentielle lorsque l'on examine le

fonds des choses ; mais je ne me flatte pas d'un pareil succès. Il est passé en mode aujourd'hui de disputer sur tout , & de ne décider rien. En attendant d'autres tems , je crois en avoir assez dit pour établir dans ma cause les principes de mon attachement pour la Faculté de Médecine de Paris , & ceux de mon éloignement pour les systêmes littéraires opposés aux siens. Revenant donc , sur l'accusation qui m'a été intentée , je demande à tout esprit impartial ce qu'il pense de la prétendue insulte dont je me suis rendu coupable envers ma Compagnie , dans un Livre où j'ai eu l'attention de ne pas la nommer , & sur-tout ce qu'il dit de ma radiation par la Faculté en honneur des Académies , ou , qui pis est , en honneur de la Société ?

*DOCTRINE DES ÉCOLES
ABJURÉE. PRINCIPES CON-
TRAIRES A LA SAINTE MÉDE-
CINE ADOPTÉS.*

J'AUROIS mal rempli , je crois , mon objet , si , lorsque je rendois compte de mes Observations sur le *Magnétisme Animal* , je n'avois

rien dit des principes généraux sur lesquels M. Mesmer paroît fonder sa doctrine. Cet article est soumis, dans mon Livre, à deux considérations remarquables. En premier lieu, disois-je, j'expose & ne plaide, ni n'affirme; en second lieu, n'ayant aucune mission de M. Mesmer, à lui permis de me défavouer quand il lui plaira. Je croirois difficile d'être moins tranchant; & cependant voilà ce que la Faculté qualifie, sur la parole de M. de Vauzefme, d'adoption expresse de principes contraires aux siens.

M. de Vauzefme n'est pas plus heureux, lorsqu'il prétend que j'ai appuyé ces faux principes d'observations de cures impossibles ou invraisemblables. Car, il n'est pas question de savoir si elles sont possibles ou vraisemblables. Il s'agit uniquement de savoir si elles sont vraies : & elles le sont. Ce Médecin devrait bien réfléchir qu'il s'écoulera encore bien des siècles avant que les bornes de la *possibilité* soient assignées; il faut lui apprendre, puisqu'il paroît l'ignorer, qu'il n'y a dans la nature ni vraisemblance ni invraisemblance. Cette distinction n'existe que dans notre esprit : elle est l'ouvrage de notre foiblesse, un pur effet de notre ignorance. Nous appellons vraisemblable ce dont nous entrevoyons les rapports avec nos connois-

Tances antérieures ; & lorsque ces rapports nous échappent , les faits les plus certains deviennent invraisemblables à nos yeux. Ainsi , lorsque le *Magnétisme Animal* a été annoncé comme étranger aux opinions reçues , il a été donné pour invraisemblable ; & dès-lors il n'étoit plus permis d'argumenter sur cette qualification , sous peine de mal raisonner. Il ne restoit plus qu'à faire l'examen des phénomènes pour en déterminer la vérité ou la fausseté. Sans doute M. de Vauzefme , peu accoutumé aux idées abstraites , est excusable de n'avoir pas assez réfléchi sur des notions aussi simples ; mais la Faculté , je crois , auroit dû y faire un peu plus d'attention avant de les adopter.

A entendre M. de Vauzefme , ou la Faculté , ne diroit-on pas que nous avons en Médecine des principes évidens , dont il n'est pas possible de s'écarter , & sur lesquels nous sommes tous d'accord sans contestation ? Eh ! grand Dieu ! on met tous les jours en question , si la Médecine est une science salutaire ou meurtrière ! Le judicieux Hypocrate , après avoir déployé toute la sublimité de son génie pour nous tracer les règles de cet Art difficile , penchoit vers la dernière opinion. Les plus célèbres de ses trop nombreux suc-

cesseurs , se sont moqués de la Médecine. Sans recourir aux tems reculés , qui ne connoît pas le Livre blanc de Boherhaave ? La diète & l'eau de Dumoulin ? Ne fait-on pas que M. Bordeu , un des Médecins du siècle qui , je crois , avoit le plus de génie , étoit incrédule en Médecine ? Enfin , pour ne compromettre personnellement aucun des Artistes vivans , citons la Faculté en corps. N'a-t-on pas soutenu , le 21 Mars 1781 , en sa présence , c'est-à-dire , de son expresse approbation , une Thèse sous ce singulier titre :
 » Celui qui vit conformément aux principes
 » de la Médecine , n'en vit-il pas plus misé-
 » rablement (1) ? « Si c'est là matière à discussion , que deviennent les principes de la saine Médecine , &c. dont on fait tant de bruit ?

Lorsque la Médecine ne juroit que par Aristote & Gallien , tout ce qui n'étoit pas Aristote & Gallien , ou leur Commentaire , étoit en opposition à la doctrine enseignée dans les Ecoles , & conséquemment réputé contraire à la saine Médecine ; mais lorsque

(1) Voyez l'Almanach de la Faculté pour 1782 , p. 103.
An adeò miserè vivat qui Medicè vivit ?

Descartes eut paru , & qu'il eut rompu la chaîne qui nous lioit les uns aux autres par des opinions communes, nous ne songeâmes qu'à profiter de notre liberté : chacun tourna de son côté, & se livrant à son imagination, il parut des systêmes & des livres à l'infini. Les uns eurent à leur naissance plus de vogue que les autres ; mais successivement tous demeurèrent confondus dans la foule ; & c'est dans ce chaos qu'aujourd'hui celui qui veut devenir Médecin, prend au hasard ce qui lui convient , se fait des principes tels quels , & finit par avoir indispensablement une Médecine de sa façon , & différente de toutes celles de ses confrères. De-là il suit évidemment que la Faculté , composée d'environ cent soixante Membres , qui ont tous une doctrine particulière , ne peut pas avoir en corps une doctrine exclusive ; en sorte que lorsque l'on crie parmi nous à la saine doctrine , à la saine médecine, aux vrais principes ; &c. nous ne faisons que répéter le langage de nos ignorans ayeux , sans nous apercevoir que , dans leurs erreurs, ils avoient au moins l'avantage d'être conséquents : avantage dont nous ne pouvons nous vanter comme eux , puisque dans toute la force de l'expression, nous ne savons, comme on le voit, ce que nous disons.

CHARLATANISME ACCUEILLI.

Nemo cum Empiricis aut à Collegio Medicorum Parisiensium, non probatis Medica ineat consilia.
 » Qu'aucun ne consulte avec des Empyri-
 » ques, ou des Médecins non approuvés de
 » la Faculté «. Ce sont les termes du 77^e ar-
 ticle des Statuts de la Faculté de Médecine
 de Paris; Statuts homologués au Parlement,
 & qui ont force de loi.

Je ne fais, Monsieur, comment, avec
 autant d'envie de me trouver en faute, on
 n'a pas réclamé contre moi le vœu littéral
 de ce Statut. Il est positif: M. Mesmer n'est
 pas un Médecin approuvé de la Faculté, cela
 est certain: j'ai consulté avec lui: quand
 même on n'auroit pu me convaincre bien
 démonstrativement de ce dernier tort, mes
 relations avec ce Médecin, connues, avouées
 & même proclamées, auroient fourni suffi-
 samment contre moi des conclusions plau-
 sibles; & cette marche plus honnête, plus
 décente & plus directe que celle qui a été
 suivie, auroit au moins couvert les procé-
 dés dont on a usé envers moi, d'une apparence
 de respect pour d'anciens préjugés.

Je range, Monsieur, ce Statut dans la

classe des préjugés dûs à notre ancienne barbarie, parce qu'il est évidemment insensé de reléguer parmi les Charlatans, sous le nom de Médecins non approuvés, les Médecins de tous les pays & de tous les lieux, autres que ceux admis parmi nous avec certaines formes; parce que ce Statut a été dicté dans l'origine par des vûes déshonorantes; parce qu'il n'auroit jamais dû être en vigueur, & qu'en le citant aujourd'hui, l'on ne fait que répéter des mots dont on n'examine plus le sens; parce que l'exécution rigoureuse en est devenue impraticable, & qu'elle seroit, même en certain cas, contraire à des Ordonnances plus nouvelles & plus sages; parce qu'enfin ce Statut étant nécessairement tombé en désuétude, il seroit absurde ou de mauvaise foi d'ériger en crime pour un seul l'inobservation d'un règlement auquel personne ne se conforme. Voilà, Monsieur, bien des choses à prouver. J'espère cependant en venir à bout sans tomber dans une prolixité condamnable.

Les Anciens, Monsieur, exerçoient en même-tems la Médecine & la Chirurgie. Hypocrate, ses Auteurs & ses premiers Disciples étoient en même-tems & Médecins & Chirugiens. Bientôt la paresse ou la fausse science, mirent en question la possibilité du

fait le plus authentique ; & il fut décidé qu'une même personne ne pouvoit pratiquer les deux Arts à la fois.

On a exactement suivi la même marche en France. Nos premiers Médecins, qui n'étoient pas des Hypocrates, mais qui nous valaient peut-être bien, nos premiers Médecins, dis-je, étoient originairement & Médecins & Chirugiens. Dans la suite, ils trouvèrent plus commode de se décharger des opérations manuelles de la Chirurgie sur des Disciples ou Garçons, & ils ne se ravisèrent que lorsque parmi ceux-ci, ils s'éleva des gens à talents, qui donnèrent, pour quelques momens, à la Chirurgie un éclat inconnu. Alors, la cupidité se réveillant, les Médecins craignirent qu'on n'empiétât sur leurs fonctions, & argüant de leurs privilèges & de la suprématie de leur Art, pour empêcher les Chirugiens de faire usage d'intelligence & de capacité, on vit la Faculté leur refuser l'entrée de l'Université parce qu'ils n'étoient pas lettrés, & en même-tems leur dénier le droit d'être lettrés, parce qu'ils n'étoient pas de l'Université. Ce fut par une longue suite d'inductions aussi justes qu'elle obtint, en dernière analyse, le fameux Arrêt qui condamna, en 1660, les Chirugiens à faire la barbe, à tenir boutique de barberie, à suf-

pendre deux palettes pour enseigne à leur porte, & sur-tout à ne pas savoir le Latin.

Pour soutenir ce bisarre triomphe, la Faculté surchargea ses Statuts de Règlements barbares, tels que ceux de ne parler *qu'en Latin* dans nos Assemblées, de n'enseigner *qu'en Latin* dans nos Ecoles, de ne donner *qu'en Latin* des ordonnances aux malades : cependant, de donner des leçons en François aux Apprentifs Chirurgiens, mais de ne leur montrer que les opérations manuelles : *La division du continu, l'union du divisé*, (1) &c.

Ces extravagances eurent force de loi pendant plus de soixante ans, & quand elles ont été attaquées, il a fallu, pour les faire oublier trente autres années de travaux non interrompus, tout le génie de la Peyronie, toute la constance de M. de la Martinière, toute la protection de Louis XV ; & encore la Chirurgie ne l'a-t-elle emporté qu'en renonçant à faire Corps avec l'Université, & en adoptant un régime particulier, susceptible des plus grands inconvéniens, & qu'on a désigné sous le nom d'Académie; faite,

(1) Solum modo doceat quæ ad operationem manualement pertinent, & continui divisione, divisi unione, &c. Voyez l'art. 58. des Statuts de la Faculté,

fans doute , de favoir quel nom lui donner. Car elle n'est pas une Académie.

Ce fut donc principalement pour tenir les Chirurgiens dans l'abjection , que la Faculté défendit les consultations avec les Médecins non approuvés. Mais aujourd'hui comment allier cette jurisprudence avec les loix émanées du Trône en leur faveur, avec l'habitude de communiquer ensemble, avec la nécessité de les consulter sur les parties de l'Art où ils sont sensiblement plus versés que nous ? Est-il enfin dans la Faculté un Membre quelconque assez présomptueux pour regarder comme au-dessous de lui, de raisonner & de se concilier, dans l'occasion, avec MM. la Martiniere , Louis , Moreau , Andouillet , Sabatier , &c. &c. ?

Les relations établies entre les Savans & les Médecins de toutes les Nations, l'accueil fait & reçu dans les voyages des Médecins étrangers en France, ou des Médecins François en pays étranger, l'instruction répandue dans les classes principales, & même dans les classes ordinaires de la Société, ont été autant d'occasions de se radoucir & de revenir sur des principes qui seroient défectueux aujourd'hui, quand ils n'auroient contre eux que leur trop grande rigidité ; mais faute d'oser prendre la chose en grand, nous ne
 savons

savons jamais la veille comment nous nous comporterons le lendemain.

Il est tel moment où Boerhaave & Haller, s'ils étoient venus à Paris, ainsi que le Docteur Mefmer, y auroient été comme lui fort mal reçus; c'est-à-dire, en Médecins non approuvés. M. Tissot, au contraire, quoique Médecin de Lauzanne, en Suisse, a été récemment très-bien accueilli, c'est-à-dire, en Médecin approuvé. J'ai vu la guerre civile prête à s'allumer dans les sociétés de Paris, au sujet de M. Tronchin: je vois chaque jour des Médecins, nullement approuvés assurément, & dont le mérite est moins reconnu que celui de M. Tronchin; je les vois, dis-je, admis, prônés & cités parmi nous sans difficulté. Que dire de toutes ces contradictions? Rien, Monsieur, sinon que la Faculté n'a pas, depuis longues années, de plan qu'elle puisse avouer. Reste à prouver qu'elle n'osè pas en former un.

Rappelez-vous, Monsieur, qu'il parut, il y a douze à quinze ans, dans Paris, divers spécifiques secrets, qui sont tombés dans l'obscurité, mais dont on citoit alors des guérisons merveilleuses. Des Médecins reconnus parmi nous pour gens de mérite, se permirent de protéger, de préconiser, & même d'ordonner ces remèdes. Ignorant leur

nature, ils ne pouvoient les ordonner avec connoissance de cause, mais ils en appelloient à l'expérience. Grand schisme alors, grands débats parmi nous. Un jour qu'ils étoient plus vifs qu'à l'ordinaire, je me permis d'observer, qu'il nous étoit trop commun de ne voir dans ces sortes de questions que des lésions de privilèges du corps, & qu'il étoit tems de les considérer dans les rapports de leur danger ou de leur utilité. En conséquence je proposai de former un comité pour les examiner, les débattre & les résoudre, de manière à tracer décidément un plan de conduite, sur lequel chacun pût se régler en tout tems, en suivant les loix d'un cœur droit & de l'honnêteté publique, soit envers les Médecins regnicoles, autres que ceux de la Faculté, soit envers les Médecins étrangers, soit envers les Charlatans eux-mêmes, soit enfin envers les malades dont, par état, nous devons respecter, guider & non désespérer la foiblesse. Vous n'ignorez pas, Monsieur, quel fut le succès de ces propositions. On ne prit aucun parti, & l'on se laissa de disputer.

Après avoir généralisé la question, souffrez, Monsieur, que je la particularise. Cela doit m'être bien permis dans une occasion où j'ai été attaqué au personnel avec aussi

peu de ménagement. D'ailleurs, n'ayant pas de fiel, je n'ai pas l'intention d'offenser. Je me suppose donc, Monsieur, transporté au milieu d'une Assemblée de la Faculté; & là, après avoir exhorté tous mes Confrères à se bien examiner eux-mêmes, je leur demande qui d'entre eux, se trouvant en sa conscience plus régulier que moi, osera me jeter la première pierre!

Ce ne sera pas vous, Monsieur le Doyen: vous êtes trop galant homme. J'entrois un jour à mon ordinaire chez M. Mesmer: & le trouvai s'entretenant avec vous, vous le pressiez vivement de se charger d'une malade qu'il traita réellement pendant quelque tems à votre sollicitation. Ainsi, Monsieur le Doyen, vous voilà duement atteint & convaincu d'avoir vu le Charlatan, de l'avoir consulté, de l'avoir sollicité, de lui avoir confié les jours d'une mère de famille; en un mot, d'avoir commis la même faute que moi. Vous serez donc rayé, s'il vous plaît, ainsi que moi, Monsieur le Doyen.

Ce ne sera pas non plus notre Doyen d'âge, M. de Lépine. Personne ne révere plus que moi son âge, ses lumières, sa douceur, sa candeur; mais je ne puis m'empêcher de lui rappeler aujourd'hui, qu'entr'au-

tres irrégularités à moi connues, il a protégé, préconisé, ordonné le remède de M. Gamet, Médecin non approuvé, ou Charlatan, comme on voudra l'appeller. Ainsi, M. de Lépine voudra bien être rayé comme moi ; & graces à ce sage arrangement, voilà la Faculté privée en même-tems & de son Doyen d'âge, & de son Doyen en charge.

Seroit-ce M. Majault ? En général il a quelque penchant pour les spécifiques arcanes. Entre autres, il a conseillé les Huiles préparées de M. Damner, Charlatan ou Médecin non approuvé de la Faculté, à Mademoiselle de B***, qui a été depuis entre les mains de M. Mesmer.

Seroit-ce M. Bouvart ? Quel que soit son rigorisme connu pour les Charlatans, il n'a pu s'empêcher de favoriser le spécifique arcané de M. Bellet. M. Bouvart sera donc rayé comme les autres.

Ce ne sera certainement pas M. de Laffonne. En sa qualité de père & de chef de la Société de Médecine, qui elle-même est chef & mère du Charlatanisme François, il devrait être rayé sans difficulté ; mais ceci est trop général dans un moment où j'ai promis de tout particulariser. Disons donc, sans remonter trop loin, que M. de Laffonne a

admis M. Gondran auprès de M. le Comte de Maurepas mourant. Ce M. Gondran, suivant les expressions de M. de Vauzefme, est un Charlatan qui vend des gouttes pour la goutte, dont on ignore la vertu. Je sens bien qu'on peut chercher à disculper M. de Laffonne, en disant qu'il faut de la complaisance auprès des grands; mais je nie que la maxime soit applicable à la Médecine. Où la condescendance pour les petits est inadmissible, la complaisance pour les grands seroit criminelle. Ainsi je ne puis m'empêcher de conclure à ce que le sort de M. de Laffonne soit assimilé au mien : il doit être rayé tout comme moi.

M. Poissonnier approuvera sans doute que j'élève une question à son sujet. Il étoit reconnu, depuis plusieurs années, en Médecine, qu'un des plus sûrs moyens pour abréger les trop longues douleurs des malades, étoit de leur faire avaler du poison, proprement dit. On devoit déjà à la ciguë, à l'aconit, à la jusquiame, au sublimé corrosif, la célébrité de plusieurs Médecins. Je ne fais comment on avoit pu oublier l'arsenic au nombre de ces précieuses découvertes : sa funèbre réputation auroit bien dû, ce semble, lui valoir quelques préférences. Parut enfin M. de Saint-Ildephons, Mousquetaire, si je

ne me trompe, qui s'avisa de le mettre en œuvre. On prétend que plusieurs de ses effets furent heureux, en ce que des malades attaqués d'accidens violens ne moururent que de phthisie. Cependant l'Auteur étoit vraisemblablement de bonne foi, puisqu'il chercha à soumettre sa méthode à l'examen public de la Faculté; mais celle-ci, effrayée sans doute par l'uniforme du nouveau Médecin, se refusa à sa demande. Alors M. de Saint-Ildephons prit le parti de rendre sa méthode publique par la voie de l'impression. Son livre fut approuvé par M. Poissonnier, Membre de la Faculté de Médecine de Paris, Censeur Royal; & c'est dans cette approbation qu'est, à mon avis, la faute de M. Poissonnier. Je m'explique, car il seroit dur d'être condamné une seconde fois sans être entendu. Je proteste donc formellement que je n'entends pas blâmer ici les soins que l'on se donne pour arriver à la célébrité par des routes empoisonnées. La célébrité est une si belle chose! Je n'entends pas blâmer non plus M. de Saint-Ildephons. Quand bien même on le convaincroit d'imprudence, il n'en seroit pas moins vrai que le monde, trop peuplé, doit être sarclé de tems à autre, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme un champ de bled trop touffu. Je n'entends pas blâmer davantage la pru-

dence de la Faculté : elle a très-bien fait de se refuser à l'examen proposé ; car il vaut bien mieux faire servir la canaille , qu'on appelle peuple , aux expériences de la douce Physique , qu'on appelle Médecine , que de compromettre la dignité d'une Compagnie telle que la Faculté , ou autre Corps savant. Enfin , je n'entends pas blâmer M. Poissonnier, Censeur Royal, d'avoir approuvé la brochure de M. de Saint-Ildephons. Dès qu'elle ne contenoit que des opinions de Médecins , il ne pouvoit pas faire autrement : mais je le blâme d'avoir , sans égard à son titre de Médecin de la Faculté , servi de Censeur à un livre désapprouvé de la Faculté ; manquement bien plus formel à la dignité de celle-ci , que la conduite qui m'a été reprochée. Car , enfin , lorsque j'ai avoué publiquement le *Magnétisme Animal* , je n'avois pas contre moi un désaveu formel de ma Compagnie : d'où il suit évidemment que moi rayé , M. Poissonnier doit l'être aussi.

Je n'ai jamais fait de consultation *en forme* avec M. Mesmer , que sous l'autorité de M. Borie , *mon ancien*. Voici comment cela se passa. M. Mesmer fut sollicité de se rendre au village de Creteil , auprès d'un apoplectique , dont l'accident faisoit du bruit dans Paris. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il s'ap-

perçut que sa démarche étoit hafardée. Auffi-tôt il fe renferma dans le rôle d'un Médecin ordinaire, fe contentant de dire fon avis conformément aux principes connus. M. Borie, loin d'élever des difficultés contre lui, fit la consultation dans la plus grande règle. M. Tenon, Chirurgien, & conféquemment Médecin non approuvé, parla le premier : M. Mefmer, Médecin étranger & non approuvé, s'il en fut, parla le fecond : moi, en ma qualité de *junior*, je parlai le troifième : M. Borie ne parla que le quatrième; & comme l'*ancien*, il recueillit les voix, les compara, les compta, & en fit le rapport à la famille du malade, en conformité de l'article 78 de nos Statuts. J'efpère que, d'après ce fait, M. Borie voudra bien lui-même conclure, de bonne grace, à ce qu'on le raie.

Elève de M. Petit, j'ai fon fecret, que je croirois pouvoir trahir, fans manquer à la reconnoiffance; cependant je le tairai, en priant mon ancien maître de reconnoître que fi nous traitions en tête à tête la queftion dont il s'agit ici, nous ne pourrions nous regarder fans rire, ainfi que les arufpices de Cicéron. En attendant, on peut rayer M. Petit, fur ma parole.

M. Lorry, homme connu par fes connoiffances, fon urbanité, fa douceur & fa com-

plaisance dans la Société, ne peut, comme on le sent bien, manquer de titres à la radiation la plus solennelle; mais, au moment que j'écris, il est malade, ce n'est pas celui de l'attaquer, & je dois me taire jusqu'à son entier rétablissement.

M. Thierry prétend avoir un grand éloignement pour les Médecins non approuvés; cependant nous nous sommes trouvés, lui, M. Majault & moi, plusieurs jours de suite, autour du lit de mort de Madame la Duchesse de Mazarin avec M. Séiffer, qui n'est pas un Médecin approuvé : à la vérité c'étoit pour complaire à Madame la Duchesse, ou bien à Madame la Marquise, ou bien à M. le Duc, ou bien à M. le Comte; mais, ni Duc, ni Duchesse, ni Marquise, ni Comte, n'ayant le droit de dispenser de l'observation des Statuts, M. Thierry sera rayé, ne lui en déplaise, ainsi que M. Majault & moi.

M. Morand a distribué publiquement le remède secret connu sous le nom de Tifanne de Nicole. Il a fait bien plus : il a composé & prononcé en pleine Faculté un beau Discours latin, pour prouver la légitimité de ces sortes d'associations. Que l'on croie ou que l'on ne croie pas à cette doctrine, toujours est-il évident que M. Morand doit être rayé.

M. Grandclas a été l'un des plus ardens protecteurs du Spécifique Arcane de M. Royer. Il y a donc bien long-tems qu'il devoit être rayé. Ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent , peut & même doit indubitablement se faire aujourd'hui.

Tout le monde fait que M. Maloet a suivi les opérations de M. Mesmer pendant sept mois & demi ; mais je me garderai bien de solliciter sa radiation. C'est de son silence affecté , dans une occasion aussi importante pour l'humanité en général , & pour moi en particulier , que je me réserve de lui demander compte. Ainsi qu'on le raie , qu'on ne le raie pas , comme l'on voudra.

M. Gourlez de la Motte a soigné pendant plusieurs jours M. le Comte d'Hérouville , Lieutenant-Général des Armées du Roi , conjointement avec M. Mesmer & moi. S'étant comporté dans toutes nos conférences en homme honnête , il n'est pas douteux qu'il ne doive être rayé.

M. Deseffarts fait bien , entre nous , quel service il a rendu au Spécifique Arcane , connu sous le nom de *Poudre de Fuller*. Il voudra bien , sans que je m'explique davantage , se joindre à moi , pour concourir à sa propre radiation.

M. Dumangin a été l'un des coopérateurs au Journal de Médecine , livre aussi ouvert

à tous les genres de Charlatanisme , que le Recueil annuel d'Observations publiées par la Société de Médecine ; donc M. Dumangin doit être associé de plein droit à ma destinée, c'est-à-dire , rayé.

S'il falloit rassembler tous les faits de nature à opérer la radiation de M. Bacher , il seroit bientôt rayé de la tête aux pieds. Je m'en tiendrai donc à un fait de surérogation qui , n'étant connu que de moi , aura la grace de la nouveauté. C'étoit dans le tems que MM. Bertrand , Maloët , Solier & moi , nous suivions de concert les opérations de M. Mesmer ; il étoit neuf heures du soir , & j'étois rentré chez moi tellement fatigué que j'étois dans mon lit. On m'annonce M. Bacher : il entre , s'asseoit à côté de moi , me fait d'assez longs complimens sur mes chagrins & sur les embarras où je m'étois jetté pour un homme qui n'en valoit pas la peine , M. Mesmer. Ce n'est pas , disoit M. Bacher , que je sois son ennemi ; mais , en vérité , l'on ne comprend rien à sa conduite , ni à ses écrits ; c'est un Charlatan. Son livre est inintelligible. Lorsque le manuscrit en fut lu en présence de plusieurs d'entre nous , personne n'y comprit plus que moi. Il est inconcevable qu'on livre de pareilles absurdités à l'impression. Aussi , lorsque j'en ai

rendu compte dans mon Journal, je n'ai pu, faute de l'entendre, en dire que ces mots, *qui potest capere capiat* 1). C'est, vous en conviendrez, se tirer d'affaire avec esprit; mais, au fond, ce n'est pas là rendre compte d'un livre, & cela n'est pas agréable. M. Bacher parla long-tems sur ce ton, sans que je pussé imaginer à quoi tendoit un préambule aussi bizarre. Comme vous ne le devineriez pas plus que moi, Monsieur, il faut vous mettre au fait; M. Bacher venoit me proposer de se mettre à la tête des affaires de M. Mesmer & des miennes. J'avois eu, selon lui, tort de m'adresser à MM. Bertrand, Maloët & Solier. Leur réputation n'étoit pas assez faite: j'avois besoin d'un homme connu, point crédule, ennemi des Charlatans & de la Charlatanerie, tel que moi, par exemple, ajouta M. Bacher. Le Public ne me saura pas dans cette affaire, qu'il y portera, je vous assure, toute son attention. Là-dessus il m'offrit tous ses services. Je n'étois pas malheureusement ce jour-là en disposition d'accepter ses offres, & je ne les rappelle aujourd'hui que pour avoir occasion de vous

(1) Tel est effectivement l'Extrait que M. Bacher a donné dans son *Journal de Médecine*, du profond Mémoire de M. Mesmer, sur la *Découverte du Magnétisme Animal* 1779.

dire, Monsieur, que vous pourrez, quand bon vous semblera, convoquer, en toute sûreté de conscience, la Faculté, pour procéder à la radiation de M. Bacher.

Il seroit trop long, Monsieur, & sur-tout trop ennuyeux, de continuer la liste des Médecins qui ont manqué au précepte que l'on m'accuse d'avoir transgressé : en matière aussi abondante, il faut nécessairement se resserrer (1). Il me paroît donc & plus simple & plus court de faire rayer, d'un seul coup, la Faculté entière.

M. Tissot m'en fournit les moyens. En effet, j'ai déjà remarqué que ce Médecin étoit venu à Paris il y a quelque tems ; &

(1) La liste des Remèdes secrets qui ont trouvé, dans la Faculté, des Approbateurs & des Administrateurs aveugles, ne seroit pas courte. En voici un échantillon :

Gouttes de Scheuvftz, & du Général la-Motte, &c. Eau antiputride, Medicinale, de Salubrité, de Gondran, de Quertan & Audoucet, de Fougere, &c. Poudres d'Aillaud, de Chartré, d'Armagnac, de Jammes, de St. Ange, de Godernau ; Pilules de Bacher, de Stephens, de Sibié, de Jaquet, de Keizzer, &c. Ptifanne de Nicole, d'Agérony, de la Veroniere, de Weifs, &c. Fondans de Gamet, &c. Sachet d'Arnoud, &c. Remède de Dufour, Rob de Belette, Rob anti sypillitique, &c.

De toutes ces compositions, il en est qui ont été dévoilées au Public, mais elles n'en ont pas moins été vendues, achetées, conseillées, quoique fécrettes.

l'on ne doit pas mettre en doute que , sur sa réputation , il n'ait été appelé de tout côté : cependant je n'ai pas oui dire qu'aucun des Médecins ordinaires des malades ait refusé de consulter avec lui. Je ne ferai pas le tort à ceux de nos *anciens* qui ne se sont pas trouvés dans le cas de croire qu'ils eussent eu la mal-honnêteté de répondre négativement si la proposition leur en avoit été faite ; & je ferai cru vraisemblablement lorsque j'avancerai qu'il n'y a pas un de nos jeunes gens qui ne se fût vanté long-tems de cet honneur , si on le lui avoit procuré. D'où je conclus que toute la Faculté doit être rayée , pour avoir consenti , de fait ou d'intention , à consulter avec le Médecin non approuvé , M. Tissot.

Si cette objection ne paroïssoit pas assez concluante , en voici une autre. M. l'Abbé Sans , Physicien , demeurant à Versailles , & qui n'a seulement pas la prétention d'être Médecin approuvé , avoit entrepris la cure d'une paralytique par l'électricité. Satisfait de ses succès , il s'adressa à la Faculté pour vérifier & constater les faits. Celle-ci , contre le vœu formel de ses anciens usages , accepta la liaison avec le Médecin non approuvé , & la suivit par la voie des Commissaires. Feu M. Buffon & moi fumes nommés Commissaires : notre rapport fut favorable , & je

crois qu'en dernière analyse la Faculté fit l'effort d'accorder un certificat de cette cure à M. l'Abbé Sans; comme si M. l'Abbé Sans avoit besoin d'un pareil certificat; comme si la Faculté n'avoit d'autre utilité que celle de donner un certificat inutile; comme s'il ne s'agissoit pour elle que de faire trophée d'une juridiction imaginaire; comme si elle n'auroit pas dû examiner, répéter, suivre ces intéressantes expériences, de manière à ne rien laisser perdre de ce qu'elles peuvent avoir d'utile pour l'humanité & d'honorable pour leur premier auteur. En vérité, si la Faculté ne devoit pas être incessamment rayée pour son commerce indécent avec M. l'Abbé Sans, Médecin non approuvé, elle devoit l'être à raison de son insouciance marquée pour les travaux de M. l'Abbé Sans, Physicien utile & modeste.

Remarquez, Monsieur, s'il vous plaît, que l'exemple de M. l'Abbé Sans est plus concluant dans ma cause qu'il ne le paroît d'abord. Qu'ai-je fait lorsque je me suis lié avec M. Mesmer? Dès les premières expériences dont je fus témoin, n'en référerai-je pas à la Faculté, *avec mon assurance ordinaire*, dit M. de Vauzefine? N'ayant pas été désapprouvé, n'ai-je pas été tacitement autorisé dans ma démarche? N'ai-je pas continué à

rendre successivement compte de ce que je voyois & pensois ? Enfin , lorsque j'eus acquis une conviction entière , n'ai-je pas remis , du consentement de l'Auteur , à la Faculté , l'examen en dernier ressort de cette affaire importante ? Où est le mal dans cette conduite ? N'est-il pas totalement dans le refus que j'ai essuyé ? Et n'est-il pas honteux que nous , qui réclamons sans cesse , avec la dernière ardeur , les privilèges de notre état , nous négligions , dans l'occasion , avec autant de tiédeur , la prérogative d'être utiles à l'humanité ?

Cependant , si la Faculté paroïssoit excusable à quelques gens sensés , pour avoir oublié le rigorisme de ses Statuts en faveur des Médecins non approuvés , tels que M. Tissot , Médecin étranger , ou M. l'Abbé Sans , Physicien , la leur paroîtra-t-elle autant dans sa conduite envers les Possesseurs de remèdes secrets , de spécifiques , d'arcanes , &c. ; personnages qu'elle honore spécialement du nom de Charlatans , & qui véritablement , quelques honnêtes gens qu'on les suppose , doivent causer aux Peuples plus de maux que la guerre la plus opiniâtre ou la peste la plus destructive ? Rappelions-nous qu'autrefois la Faculté ne vouloit prendre aucune connoissance de tout cela. Pourquoi ? Parce que

que pratiquant exclusivement la Médecine dans Paris, aucun intérêt personnel ne s'opposoit à ce qu'elle reconnût cette vérité fondamentale, que la Médecine n'existe pas dans le remède, mais dans l'application du remède. En conséquence elle bannit alors, avec raison, l'emploi de tout remède secret, comme impossible à administrer avec discernement, & comme meurtrier si on l'emploie autrement. Aujourd'hui sa morale est changée uniquement, parce que les tems sont changés; car les principes sont toujours les mêmes, & ne peuvent avoir subi d'altération; mais chacun se mêlant de Médecine, & s'arrogeant le droit d'assassiner son prochain, en vertu de quelque protocole secret qui le dispense des remords; d'ailleurs la Société de Médecine ayant attiré l'attention du Public par des certificats, des mémoires, des prétendues observations, des assemblées publiques, la Faculté a craint d'être bientôt réduite à n'avoir plus rien à faire, & a pensé devoir, en conséquence, se prêter au goût dominant, en adoptant des usages encore plus dangereux que puérils; & c'est ainsi qu'elle fait le mal de sens froid, non par amour du mal, mais seulement pour être quelque chose, & sans y réfléchir davantage. Il lui en arrivera le contraire, si je suis écouté,

puisque les moyens qu'elle a choisis pour sa conservation, sont précisément ceux en vertu desquels je réclame sa radiation.

Mais je me lasse, Monsieur, de parler avec cet air de légèreté sur un sujet aussi important & digne du traité le plus sérieux. Passons donc à autre chose, & voyons si les raisons qui ont déterminé la Faculté à croire que j'aimois tant le Charlatanisme, ne tourneront pas encore à sa confusion.

Pour établir sa prétention, M. de Vauzefme entreprit de prouver, par les propres expressions de mon livre, qu'il existoit des liaisons entre M. Mesmer & moi; d'où j'inférai sur le champ qu'il n'aimoit pas la besogne difficile.

A cette preuve sans réplique, il en ajouta une autre, en ces termes : » Tout le monde fait » que M. d'Eslon appelle auprès de ses ma- » lades & consulte publiquement avec le » Charlatan Gondran, qui vend des gouttes » pour la goutte, quoique M. d'Eslon ne » connoisse pas la vertu de ces gouttes «. Il s'agit ici, comme vous voyez, Monsieur, du même M. Gondran que j'ai cité ci-dessus à l'article de M. de Laffonne.

Le remède de M. Gondran consiste en une liqueur spiritueuse, dont on verse quelques onces dans une quantité d'eau chaude suffi-

sante pour un bain de pieds : son effet est d'attirer vers ces parties les humeurs déjà fixées sur des organes plus délicats. Or, nous nous trouvions en 1774 trois Médecins auprès d'un malade très-dangereusement attaqué d'une goutte remontée. Il avoit précédemment fait usage du remède de M. Gondran, & s'en étoit bien trouvé. Il vouloit y recourir encore ; mais son Médecin ordinaire tint aux remèdes usités. Jusques-là, rien à dire. Cependant le malade n'ayant pu supporter leur action violente, & son état étant devenu effrayant, les parens proposèrent de nouveau le remède de M. Gondran ; & voici le mal. Mes deux Confrères, plutôt que de déshonorer leur art ou d'infecter leurs personnes par les approches d'un Charlatan, me laissèrent seul auprès du moribond. Moins sévère qu'eux, je refusai, à la vérité, de disposer avec légèreté des derniers instans que la Nature accordoit au malade, en lui ordonnant un remède qui m'étoit inconnu ; mais je consentis à ne pas l'abandonner, si, dans un état aussi désespéré que le sien, les parens prenoient la chose sur eux. En conséquence, on envoya chercher M. Gondran : je ne quittai pas le malade, & il mourut, pour ainsi dire, dans mes bras. Tristes fonctions ! mais fonctions chères à mon cœur.

Ah, Monsieur! si les vrais principes de la Faculté se trouvoient ici en contradiction avec les miens, elle auroit bien pu se dispenser de me rayer : il y a long-tems que, de moi-même, j'aurois abjuré toute association avec elle.

Quoi qu'il en soit, le malade n'avoit pu supporter la chaleur de l'eau préparée par M. Gondran, parce que ses pieds étoient déjà dépouillés par les remèdes usités; mais dans le peu de tems qu'il y resta, je crus appercevoir une action sensible : je me déterminai à goûter l'eau, & je ne l'eus pas portée sur mes lèvres, que je reconnus la nature de l'eau de M. Gondran; enforte que, depuis ce tems-là, j'ai été en état d'ordonner son remède sans recourir à lui. Vous voyez, Monsieur, par ce récit, combien M. de Vauzefme a induit la Faculté en erreur, en lui disant que j'appellois auprès de mes malades M. Gondran, puisque la seule fois qu'il a administré son remède sous mes yeux, il ne s'est pas rendu à ma sollicitation.

M. de Vauzefme avance que je ne connois pas la *vertu des gouttes* de M. Gondran, & moi j'affirme que je connois les effets & la nature de ce remède.

Quel Juge peut s'élever entre nous? Ce sera, Monsieur, la Faculté elle-même, s'il

lui plaît. Veuillez bien lui rappeler qu'au tems dont je parle, c'est-à-dire, en 1774 & 1777, je lui ai rendu compte, dans une de ses assemblées, & des effets & de la nature du remède de M. Gondran. J'avançai alors, & je confirme aujourd'hui, que je le croyois souvent aussi efficace que les remèdes usités; qu'il l'étoit quelquefois davantage, & que toujours il étoit moins douloureux, moins insupportable aux malades : ce qui suffisoit assurément pour mériter la plus grande attention. En conséquence, j'exhortai mes Confrères à multiplier, avec la sagesse qu'on étoit en droit d'attendre d'eux, des expériences que je n'avois pas été à portée de constater suffisamment. Si la Faculté avoit oublié ce fait, ce ne seroit pas à la gloire de son amour pour le bien public; & vous conviendrez que la nécessité où elle m'a mis de le publier, ne fait pas l'éloge de sa prudence.

Peut-être, Monsieur, devois-je, avant de terminer cet article, examiner si la Faculté étoit légalement autorisée à prononcer ma radiation, pour un fait tel que celui dont il est question; car on peut m'objecter que nos Statuts ayant acquis force de loi par leur homologation au Parlement, il n'est plus tems de mettre leur justice en question, &

qu'il faut avant tout s'y conformer. J'attendrai, Monsieur, que nous soyons sous les yeux de la loi, pour discuter ce point de loi, & je n'y ferai pas embarrassé. En attendant, je vous observerai que l'article 77 de nos Statuts ne prescrivait aucune peine pour ce genre de délit, & les décrets particuliers de la Faculté, quoique plus sévères, l'étant encore moins que la sentence de cette Compagnie contre moi, elle auroit bien dû réfléchir que, suivant la raison, suivant la décence & suivant le cri de sa propre conscience, le parti qu'elle prenoit de m'expulser de son sein, étoit extrême, violent & même déshonorant.

Après avoir aussi longuement discuté les trois principales allégations de M. de Vauzefme ou de la Faculté, je pourrois, sans doute, me dispenser de parler d'une quatrième, d'autant que M. de Vauzefme n'en a fait qu'une très-légère mention, & qu'au fonds, l'objet en est assez minutieux; mais c'est précisément parce qu'il est minutieux, qu'il prouvera combien j'ai porté d'attention à ménager ma Compagnie dans les moindres choses, même lorsque mes principes étoient opposés aux siens. Il s'agit du titre de *Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris*,

que j'ai placé en tête de mes *Observations sur le Magnétisme Animal* ; quoiqu'il soit de principe parmi nous , que ce titre ne doit être pris que dans les Ouvrages dont la Faculté a agréé l'hommage ou autorisé la publication.

A bien considérer cette prétention de la Faculté, on ne peut s'empêcher de la trouver très-extraordinaire. On ne conçoit pas quelle espèce de propriété elle peut réclamer sur un bien qu'elle ne cède qu'à des conditions rigoureuses. Le titre de *Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris* n'est rien moins qu'une concession gratuite : on ne l'acquiert que par de longs travaux, de rudes épreuves, d'onéreuses dépenses. Vous & moi , Monsieur , l'avons payé argent comptant. La seule Régence coûte chez nous près de huit cent francs ; & encore , après que l'on en est revêtu entraîne-t-elle des charges qui , pour être volontaires, n'en sont pas moins fatigantes. On fait assez que par le seul effet d'un dévouement aussi louable que permanent , la Faculté voit depuis des siècles ses Membres régir gratuitement ses intérêts divers & ceux de ses Ecoles. Aussi, Monsieur , la prétention que j'examine en ce moment , est-elle visiblement une de ces imitations Académiques adoptées par la Faculté , faute de réflexion suffisante sur la nature de sa constitution.

Cependant , ce qui peut convenir à des Académies ne nous convient pas du tout ; & les précautions de la peur , toutes raisonnables qu'elles font en elles , nous devroient être absolument étrangères. En effet , Monsieur , les Académies n'ayant aucune Police intérieure , aucune Jurisdiction réelle sur leurs Membres , aucun moyen de les contenir dans les bornes du respect dû aux Mœurs , à la Religion & au Gouvernement ; les Académies , dis-je , ont dû craindre de bonne-heure qu'on ne leur attribuât en Corps les écrits ou les sentimens hafardés de quelques Membres , & d'être privées en conséquence de leurs prérogatives , de leurs émolumens , de leurs pensions , même de leur existence. Elles agirent donc avec sagesse lorsqu'elles prirent le parti de désavouer d'avance tout Livre qu'elles n'auroient pas spécialement approuvé , en permettant à l'Auteur d'orner son frontispice du titre de Membre d'Académie. Mais que signifieroit parmi nous un pareil règlement ? Peut-il exister quelque doute légitime sur notre respectueuse soumission aux Loix de l'Etat , & si quelques individus donnoient imprudemment prise à de pareils soupçons , la peine que nous leur infligerions , en vertu de notre constitution , ne seroit-elle pas une démonstration com-

plette que nous ne partagerions pas leurs sentimens ?

Il fera contradictoire à la Faculté d'affecter la suprématie sur les opinions en Médecine , & d'accueillir en même-tems les Livres nouveaux qu'on lui présente (Livres qu'elle n'a pas lus avant , & qu'elle ne lit pas après) tant qu'elle n'entendra pas approuver formellement & assumer sur elle les principes , les erreurs , les bévues , les contradictions , les extravagances dont ils fourmillent. Pourquoi donc les accueille-t-elle ? Est-ce pour la gloire qui doit lui revenir d'un hommage muet ou d'une Epître dédicatoire ? Ce seroit attacher sa gloire à bien peu de chose ; & le parti de se réduire à une indifférence également passive paroîtroit infiniment préférable. Dans le fait , Monsieur , c'est-là ce que la Faculté pourroit faire de plus sage. Ne point encourager les Ecrits en Médecine , parce que , en général , ils sont tous inutiles , nuisibles ou dangereux en tout ou en partie , & cependant ne s'opposer à la publication d'aucun d'eux , pour n'avoir jamais à se reprocher d'avoir refusé accès à une découverte utile ou bien à une doctrine salutaire : voilà , si j'en étois cru , quelle seroit toute la Jurisprudence de la Faculté en fait de Livres ; d'ailleurs prendroit , sans l'offenser , qui en auroit

le droit , le titre de *Docteur Régent*. Il est à présumer que celui qui croiroit faire , en écrivant , une action honnête , ne choisiroit pas ce moment pour renier en quelque sorte son association avec elle ; au contraire , il profiteroit de l'occasion pour faire connoître combien il s'honoreroit de lui appartenir.

D'après ces diverses considérations , il m'auroit été sans doute très-pardonnable de ne pas m'occuper de cette délicatesse factice ; mais , comme au fonds , j'aime mieux , quand je le puis , sans inconvénient , dépendre que de désapprouver ou contrarier , j'allai prier M. le Vacher de la Feutrie , Doyen , de soumettre mes Observations sur le *Magnétisme Animal* au Jugement de la Faculté avant leur publication. Il me parut craindre qu'on ne trouvât de l'affectation à demander son aveu pour écrire sur une question dont elle n'osoit seulement pas reconnoître la supposition. D'un autre côté , il tomboit d'accord avec moi qu'il ne m'appartenoit point d'avoir , aux yeux du Public , l'air de me cacher de ma Compagnie. En conséquence , il conclut à ce que je prisse le titre de *Docteur Régent* , sans élever des difficultés auxquelles , suivant toute apparence , on ne songeroit pas. Au surplus , comme il reconnoissoit n'avoir pas

fait une étude approfondie de nos Usages & Statuts , il m'engagea à voir à ce sujet M. des Effarts , son prédécesseur immédiat dans la charge de Doyen , qui passe pour être versé dans ces matières. Celui ci traita l'affaire plus légèrement , & je crois qu'il avoit raison. Il me conseilla de faire à cet égard ce qui me conviendroit le mieux , sans m'occuper autrement de ce qu'on pourroit dire.

J'ai déjà reconnu que ce prétendu tort ne m'avoit pas été fort vivement reproché dans l'Assemblée du 18 Septembre 1780 ; mais lorsque le Jugement intervenu contre moi eut acquis de la publicité , il fallut bien l'étayer de quelques raisons tant bonnes que mauvaises : alors on fut bien-aïse de trouver qu'il m'étoit impossible de me laver du reproche d'avoir transgressé formellement nos usages , en prenant , sans l'agrément de la Compagnie , le titre de *Docteur Régent de la Faculté*. A la vérité , cela ne détruisoit pas directement l'existence du *Magnétisme Animal* , mais c'étoit un tort , & l'on étoit dans un moment où l'on estimoit essentiel d'en trouver.

Les choses en cet état , la Faculté jugea à propos de tenir sa seconde Assemblée à mon sujet ; car lorsqu'elle veut opérer la radiation d'un de ses Membres , pour quelque cause

que ce soit , elle est obligée de revenir par trois fois & en trois Assemblées différentes , sur sa délibération. Je fus averti à l'ordinaire par un Billet imprimé de convocation , que cette Assemblée auroit lieu le 7 Octobre (1780) , & que l'on y délibéreroit , y étoit-il dit , *une seconde fois sur ma personne* (1). Ces expressions n'étoient pas moins vicieuses que celles dont on s'étoit servi pour convoquer l'Assemblée du 18 Septembre précédent ; car il n'auroit pas dû être question de ma personne , mais de mon Livre. Quoi qu'il en soit , n'ayant pas envie de m'exposer à de nouvelles insultes , je ne me présentai pas ; mais désirant éviter le reproche d'avoir rompu avec la Faculté , pendant qu'il restoit encore des moyens de rapprochement entre nous , je fis tenir la lettre que voici au Doyen , un moment avant l'ouverture de l'Assemblée.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN.

» J'AI reçu un Billet de convocation pour
 » l'Assemblée de la Faculté , qui doit avoir
 » lieu ce matin : des deux objets qui doivent
 » y être traités , l'un me regarde personnelle-

(1) Convocentur Doctores Medici , &c. . . . de clarissimo Collegâ nostro M. d'Esnon , secundâ vice deliberaturi.

» ment. Il doit être délibéré sur moi pour la
 » seconde fois.

» La teneur de ce Billet a droit de me sur-
 » prendre ; car M. Rouffel de Vauzefme n'a
 » fait qu'une demande en dénonciation. Cette
 » demande écrite & dans vos mains , ne peut
 » être altérée : cependant les deux Billets re-
 » latifs à la même dénonciation diffèrent sen-
 » siblement : celui qui avoit pour objet la
 » convocation du 18 Septembre dernier , ne
 » parloit que de mon Livre : celui qui a pour
 » objet la convocation d'aujourd'hui ne parle
 » que de ma personne. Peut-être, Monsieur,
 » serez-vous frappé des conséquences de cette
 » irrégularité , si vous voulez bien réfléchir
 » que le 18 Septembre dernier la Faculté n'au-
 » roit pas commis la faute de délibérer sur
 » ma tête , si quelque Observateur des formes
 » lui avoit fait remarquer que c'étoit mon
 » Livre qui étoit dénoncé & non ma Per-
 » sonne.

» Je fais bien que M. Rouffel de Vauzefme
 » a confondu ces deux objets dans son dis-
 » cours de dénonciation ; mais c'étoit un mo-
 » tif pour lui en imposer , & je suis fort fâché
 » pour ma Compagnie que vous n'en ayez
 » pas profité. En effet, Monsieur, de quelle
 » utilité réelle pouvoit être pour l'instruction
 » des opinans , une déclamation injurieuse

» qui n'est fondée que sur des présomptions
 » vagues, des assertions fausses, & des dénégations
 » sans preuve ?

» Quoi qu'il en soit, Monsieur, les réflexions
 » précédentes sont de nature à vous
 » faire sentir que je ne puis me rendre à l'Assemblée
 » de ce matin. Si je m'y présentois, ce seroit pour
 » m'opposer formellement à toute délibération
 » contraire à nos institutions : ce qui pourroit
 » aigrir les esprits. Je préfère la paix que doit
 » procurer mon absence.

» En outre, je vous prie, Monsieur, de vous
 » rappeler que dans l'Assemblée du 18 Septembre
 » dernier, on me pria de m'absenter pendant la
 » délibération. L'agitation des esprits me déterminâ
 » à donner cette marque de déférence à ma Compagnie.
 » Dans le fait, je devois rester & exiger avant
 » tout le rétablissement de l'ordre. Le moment
 » est mon excuse, mais ce qui fut condescendance
 » alors, seroit foiblesse aujourd'hui, reproche
 » que j'espère ne pas mériter dans le cours de
 » cette affaire.

» Je n'ai pas, Monsieur, dans cette Lettre, pour
 » unique but, de vous dire par quels motifs je
 » ne me rendrai pas à l'Assemblée d'aujourd'hui.
 » Mon désir est de ne laisser, autant qu'il est
 » en moi, aucun nuage sur

» mon attachement pour ma Compagnie.

» Je laiffai , le 18 Septembre dernier , sur
 » le Bureau , le discours expositif de ma con-
 » duite relative au *Magnétisme Animal* : ma
 » Compagnie peut y lire les motifs qui m'ont
 » déterminé à ne pas me laver du reproche
 » qu'on peut me faire d'avoir transgressé ses
 » Statuts. Je vais y suppléer en peu de mots
 » & en deux articles.

» 1°. J'ai eu des liaisons avec un Médecin non
 » approuvé dans la personne de M. Mesmer. Je
 » ne le nie pas , mais y a-t il , Monsieur , un
 » Statut qui ait pu prévoir l'extraordinaire
 » découverte de ce Médecin ? Que sont nos
 » Statuts auprès du soulagement du monde
 » entier ? En voilà assez : nous partons de
 » principes trop différens pour nous enten-
 » dre. Il faut des Juges impartiaux entre nous ,
 » & j'espère en trouver. J'ajouterai cependant
 » qu'il y auroit de la mauvaise foi à me presser
 » trop vivement à ce sujet , puisqu'il n'y a
 » peut-être pas un seul de nos Confrères qui
 » ne soit dans le même cas que moi , ainsi
 » que je me réserve de le prouver quand il en
 » fera tems.

» 2°. J'ai pris le titre de *Docteur Régent* en
 » tête de mes *Observations sur le Magnétisme*
 » *Animal* , sans l'expresse approbation de ma
 » Compagnie. Laissons toute discussion sur le

» genre du délit. Quand je n'aurois pas d'ex-
 » cuse, quel motif, Monsieur, pour chercher
 » à flétrir le Membre de la Compagnie qui,
 » sans aucune comparaison, lui a témoigné le
 » plus d'attachement : mais ce n'est pas tout.

» Je vous somme, Monsieur, au nom de
 » votre probité, comme Particulier, & au
 » nom de vos devoirs comme Doyen de la
 » Faculté, de faire lecture de ma présente
 » Lettre à ma Compagnie.

» Or, je déclare à ma Compagnie, que
 » lors de l'impression de mon Ouvrage, je me
 » rendis auprès de vous pour vous demander
 » l'agrément de le soumettre à ses lumières,
 » & de prendre le titre de *Docteur Régent*. Je
 » lui déclare que vous m'avez conseillé de
 » jouir de mes droits sans éclat. Je déclare
 » de plus que vous m'avez engagé à consulter
 » M. des Effarts, Doyen, hors de charge. Je
 » déclare que celui-ci m'a donné les mêmes
 » conseils que vous, & que je n'ai agi que
 » d'après vos conseils réunis.

» Il me reste, Monsieur, à vous prier de
 » ne pas oublier que dans l'Assemblée du 18
 » Septembre dernier, j'ai demandé que le
 » discours en dénonciation de M. Roussel de
 » Vauzefme fût déposé sur le Bureau : ma
 » demande fut agréée. Cette Pièce pouvant
 » devenir nécessaire par les suites, j'espère
 » que

» que vous voudrez bien prendre des mesures
 » efficaces pour qu'elle ne s'égaré pas. Quoi-
 » qu'il en arrive, vous voudrez bien observer
 » que ma demande est formelle, & que si je suis
 » obligé par les suites de citer de mémoire,
 » ce sera, Monsieur le Doyen actuellement
 » en charge, que j'interpellerai en garantie
 » ou en dénégation des faits.

» Je ne finirai pas, Monsieur, sans vous
 » témoigner de nouveau combien je suis
 » peiné des discussions qui s'élèvent entre
 » nous. Obligé d'établir des distinctions entre
 » Monsieur le Doyen & mon ancien ami, je
 » le prie de distinguer également dans ma
 » conduite ce que me dicte la nécessité de ce
 » qui répugne à mon attachement pour sa
 » personne “.

Je suis, avec un profond respect,

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN,

Votre très-humble & très-obéissant
serviteur, D'ESLON.

Paris, le 7 Octobre 1780.

M. le Vacher eut, dit-on, l'honnêteté de faire lecture de ma Lettre à la Faculté, & de reconnoître sans balancer la vérité de ce que j'avançois ; mais le décret prononcé

contre moi le 18 Septembre 1780 , n'en fut pas moins confirmé , & peu de tems après M. le Vacher se démit de la charge de Doyen , laissant en suspens l'affaire qui me concer-
noit.

A peine lui eûtes-vous succédé, Monsieur, que j'eus l'honneur de vous faire visite & de vous représenter qu'il ne pouvoit me convenir de rester dans une situation aussi douteuse que la mienne. En conséquence , je vous priai d'indiquer la tenue d'une troisième Assemblée, pour qu'il y fût définitivement statué sur mon sort. Vous voudrez bien vous rappeler qu'après m'avoir inutilement donné les conseils de l'amitié pour me faire désister de ma demande, vous finîtes par vous y refuser très - expressément en votre qualité de Doyen : c'est de quoi je me plains aujourd'hui , Monsieur ; vous n'avez pu en agir ainsi , sans manquer à la Justice qui m'est dûe , & sans heurter les principes constitutifs du Corps dont vous avez l'honneur d'être Chef. Je m'explique.

Nous sommes d'accord , Monsieur , sur ce point , que la Faculté n'opère jamais la radiation d'un de ses Membres , qu'elle n'ait pesé ses motifs dans trois Assemblées différentes (1). Dans la première , est décerné tel

(1) J'avois demandé à M. Philip une expédition des

Décret que l'on juge convenable. Dans la seconde, la Faculté infirme ou confirme ce

Décrets décernés contre moi, les 18 Septembre, & 7 Octobre 1780 : voici sa réponse. » Je ne puis, mon
 » cher Confrère, vous envoyer les deux délibérations
 » que vous me demandez. Elles sont encore entre les
 » mains de mon prédécesseur. Quand même je les au-
 » rois en ma possession, je ne voudrois ni ne devrois vous
 » en donner copie. Vous savez que dans toutes les af-
 » faires, pour lesquelles la Faculté juge à propos de
 » tenir trois Assemblées, le Décret formé dans la pre-
 » mière, quoique confirmé dans la seconde, ne reçoit sa
 » véritable valeur qu'à la troisième, laquelle troisième
 » Assemblée peut confirmer ou infirmer l'ouvrage des
 » deux précédentes. Or, tel est le cas où vous vous
 » trouvez. On a tenu deux Assemblées à votre sujet :
 » voilà le *judicium inchoatum*. Il faudroit que la troisième
 » eût lieu, & confirmât ce qui s'est passé aux deux précé-
 » dentes délibérations, pour avoir ce que nous appellons
 » *judicium perfectum, sive consummatum*. La troisième Af-
 » semblée ne s'étant pas tenue à votre sujet, & si elle se
 » tenoit, pouvant infirmer ou détruire ce qu'on a fait pré-
 » cédemment, vous voyez, mon cher Confrère, que je
 » ne devois aucunement vous délivrer copie d'une dé-
 » libération qui peut être anéantie le lendemain ; j'es-
 » père que vous goûterez mes raisons, qui sont puisées
 » dans nos usages, que vous connoissez, comme moi.
 » Je suis bien sincèrement, mon cher Confrère, votre
 » très-humble & très-obéissant serviteur. Signé,
 PHILIP, Doyen «.

Ce Dimanche, premier Avril 1781.

qu'elle a fait dans la première ; & c'est uniquement dans la troisième qu'est lancé le véritable Décret , le Décret qui a force de chose jugée , sur lequel la Faculté elle-même n'a pas droit de revenir ; le Décret enfin qui ne peut être annullé que par Arrêt du Parlement.

Quelque singulière que paroisse au premier coup-d'œil cette institution , son Auteur étoit certainement un homme sage.

En accordant à la Faculté de Médecine de Paris un droit de discipline intérieure , il a fondé sur les mœurs & sur le respect de l'opinion publique la durée de cet antique établissement.

En l'obligeant à mettre la plus grande réflexion dans l'usage de cette inappréciable prérogative , il a prévenu , autant qu'il est possible , les effets de l'intrigue & de la jalousie.

En lui refusant le droit de revenir sur ses propres Décrets , il lui a donné à envisager les conséquences du moindre défaut de circonspection dans la distribution de sa justice.

Enfin , il lui a fait sentir qu'en punition de ses fausses démarches , elle risquoit de compromettre sa dignité & son autorité.

En conséquence , il a laissé aux Membres rejettés par la Faculté le droit de se pourvoir par-devant les Cours Supérieures.

C'est ainsi que dans un cercle de peu d'éten-

due, il a trouvé le moyen de mettre en action deux mobiles des plus puissans sur l'homme civilisé, l'opinion publique & la loi positive.

D'après ces observations, on voit comment un Membre de la Faculté, compromis injustement dans l'opinion publique par une première délibération, conserve l'espoir d'engager sa Compagnie à revenir sur ses pas dans les deux Assemblées suivantes, & comment, à défaut de succès, le recours à l'autorité civile lui est ouvert. C'est le cas où je me trouve : déjà blâmé par deux délibérations, je dois provoquer la troisième, soit pour y être blanchi définitivement, soit pour y voir l'injustice de la Compagnie à mon égard consommée de manière à acquérir le droit d'en solliciter la réparation par-devant les Tribunaux ordinaires. Tels sont, Monsieur, mes motifs pour réclamer aujourd'hui la convocation d'une troisième Assemblée de la Faculté.

J'espère que la publicité de ma demande m'épargnera les lenteurs étudiées dont j'ai eu à me plaindre par le passé ; mais comme je dois tout prévoir & que je suis déterminé à ne pas souffrir que ma demande soit éludée sous aucun prétexte, je vous déclare ici que, si dans la quinzaine après la publication de cet Ecrit, l'Assemblée que je sollicite n'a pas

lieu , je vous prendrai , vous , MONSIEUR LE DOYEN , à partie , pour vous forcer par les voies juridiques à faire ce que vous devez , c'est-à-dire , à la convoquer.

Ce point obtenu , la conduite de la Faculté règlera la mienne. Qu'elle répare l'insulte qu'elle m'a faite , ainsi qu'elle le doit , ou bien j'aurai recours aux Loix , & le Parlement de Paris deviendra Juge de notre différend.

Je ne fais , Monsieur , si la Faculté se déterminera enfin à examiner la question avant de la juger ; mais je fais que je dois l'en presser. Je demande donc que MM. Maloët & Sollier , cités en Faculté , soient tenus d'y consigner par écrit & sans ambiguité , les motifs de leur conviction ou de leur incrédulité sur le fait du *Magnétisme Animal* ; & je réclame d'avance une expédition de cet acte , pour en faire tel usage qui me conviendra , soit pour ma justification personnelle , soit pour la plus grande propagation de la vérité. Il est bien tems qu'ils s'expliquent ; ils ont suivi pendant sept mois & demi , avec feu M. Bertrand & moi , les opérations de M. Mesmer ; ils ont vu chez lui des faits nombreux , & j'affirme que l'un & l'autre sont convenus privativement avec moi de leur conviction : en conséquence , je les ai appelés publique-

ment en témoignage de ma véracité dans mes Observations sur le *Magnétisme Animal*. J'ai répété plus positivement cette interpellation en pleine Faculté le 18 Septembre 1780 (1). J'y ai donné pour certain qu'en leur conscience ils étoient de même avis que moi : aujourd'hui je confirme le langage que j'ai tenu depuis deux ans, & ils ne peuvent trouver mauvais que j'use enfin de tous mes moyens pour les forcer à rompre un silence, où le Public ne peut voir qu'un démenti formel de tout ce que j'ai avancé devant lui.

Je dois vous prier, Monsieur, de faire observer à la Faculté que le Jugement définitif qu'elle doit porter incessamment, ne peut tomber que sur les faits antérieurs au 18 Septembre 1780, c'est-à-dire, sur les faits qui ont motivé son Décret contre moi. Tout ce qui est postérieur à cette date doit être étranger à sa délibération prochaine, sauf à m'intenter une nouvelle action, si elle trouve que depuis cette époque mes procédés ont été répréhensibles. Cette remarque me paroît d'autant plus essentielle, que je suis dans la ferme résolution de m'opposer à ce que les

(1) Voyez au Précis historique, le Discours que j'ai prononcé en la Faculté, le 18 Septembre 1780.

questions qui nous agitent soient inutilement compliquées par des incidens nouveaux.

Quel que soit le Décret qui interviendra dans cette Assemblée, j'espère que vous voudrez bien m'en délivrer l'expédition sans difficulté, & sans que je sois obligé de la solliciter comme une grace: c'est chose de droit. Puisse la Faculté, pour son honneur, le rédiger en termes satisfaisans & mûrement réfléchis; car après l'éclat qui a eu lieu, il est constant que je ne puis y souffrir d'expressions obscures.

Après vous avoir aussi longuement entretenu, trouvez bon, Monsieur, que j'adresse à mes Lecteurs quelques Observations. Elles serviront de résumé, d'éclaircissement ou de complément à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans cette Lettre. Si la Faculté de Médecine de Paris s'est permise en cette affaire d'oublier que, placée immédiatement sous les yeux de la Nation, elle ne pouvoit se soustraire à son jugement; moi, je ne dois pas oublier qu'ayant pris le Public pour juge de ma conduite, je me suis engagé à lui en rendre compte en tout tems.

JE trouverai sans doute des lecteurs à qui la fermeté de ma conduite envers ma Compagnie ne plaira point; cependant il est sensible qu'elle est forcée, & que la Faculté devoit la prévoir, lorsque, me livrant, autant qu'il est en elle, à la réprobation du Public, elle ne pouvoit raisonnablement se dissimuler que bientôt la voix de ce même Public me commanderoit impérieusement de réclamer une réhabilitation authentique. D'ailleurs, il n'est pas aussi rare qu'on pourroit bien le croire, à la Faculté de Médecine de Paris de comparoître devant les Tribunaux, à la réquisition de ses Membres : plusieurs d'entre eux ont été en instance réglée avec elle; & si leurs discussions ont moins éclaté que celle qui m'occupe, c'est qu'elles n'avoient que des intérêts particuliers pour objet, au lieu que ma cause embrasse les intérêts de l'humanité entière.

Je n'ai pas pris le ton de la plainte dans cet Ecrit, par la raison simple que je ne me trouve pas à plaindre. La radiation du tableau de la Faculté de Médecine de Paris est une peine d'opinion qui n'a d'effet positif, que lorsqu'elle attire le mépris public : or, je me flatte que cela ne m'est pas encore arrivé. La Faculté d'ailleurs ne peut, en aucun cas

ôter à ses Membres la possession de leur état : elle peut seulement les priver de leurs droits d'assistance à ses Assemblées , & de consultation chez les malades ; inconvéniens des plus minces pour qui ne les apprécie que ce qu'ils valent : enforte que je n'aurois perdu que des avantages très-médiocres , quand bien même la Faculté auroit confirmé , par une troisième délibération , le Décret proposé dans les deux premières. En attendant , je ne suis ni rayé , ni privé du droit de consultation , ni suspendu d'aucune de mes fonctions , ni banni d'aucune délibération ; je suis appelé à toutes les Assemblées , & personne ne jouit avec plus de plénitude que moi des prérogatives , droits & honneurs attachés au titre de Membre de la Faculté. Si même je voulois argumenter de la conduite de cette Compagnie , je pourrois prétendre qu'elle a reconnu l'impuissance & l'illégitimité de son Décret , en négligeant pendant vingt mois de lui donner la sanction des formes prescrites. En voilà assez , ce me semble , pour prouver que si la délicatesse ne me permet pas de rester indéfiniment dans une position douteuse , je ne dois cependant pas en avoir été considérablement affecté jusqu'à présent. Ce n'est pas que je prétende n'en avoir jamais été fatigué : on n'est pas assailli de tous côtés ,

pendant trois ans entiers, de propos mortellement ennuyeux, sans en être quelquefois mortellement ennuyé. J'aurois mieux aimé voir tenir à la Faculté une autre conduite. Il me paroît dur d'être à la veille d'un procès, moi qui suis l'homme du monde le moins processif : j'ai même rougi, un jour que, sollicitant une faveur assez intéressante pour ma fortune, à laquelle je croyois pouvoir aspirer sans indiscretion, ma demande fut écartée, par la considération de mes relations avec M. Mesmer & de ma situation précaire avec ma Compagnie. Cependant, tout bien pesé & calculé, je trouve que j'ai pu vivre sans me croire fort malheureux.

J'en dis autant de M. Mesmer. Il est aujourd'hui passé en mode de faire peu de cas de sa personne; mais quand l'heure de lui rendre justice sera venue, on le peindra en martyr de la vérité. C'est ainsi que toujours dans les extrêmes, on se complait toujours dans l'erreur. M. Mesmer n'a pas plus que moi la figure d'un persécuté. Sans doute il doit être affligeant pour lui d'avoir en main la vérité la plus utile à l'humanité, & de ne pouvoir engager l'humanité à la recevoir; mais, au fond, le malheur ne retombe pas sur lui. Individuellement cela ne lui fait rien;

& s'il a été reçu incivilement plusieurs fois, en plusieurs endroits, & par plusieurs personnes, c'est plus à la honte de ceux qui l'ont mal reçu qu'à la sienne; &, quoi qu'il en soit, il y a loin de l'incivilité à la persécution.

Savoir respecter ce qui doit être respecté, ne pas déprécier par de vaines déclamations ce qu'au fond du cœur on fait devoir être estimé, s'abstenir soigneusement d'affoiblir la bonté de sa cause, en adoptant les conclusions de l'égoïsme exalté; tâcher de faire goûter aux autres la vérité, en la présentant avec la modeste sérénité qui lui appartient; en un mot, tenir, autant qu'il est en moi, le vœu d'impartialité, de vérité, de fermeté & de constance que je fis, lorsque, pour la première fois, j'osai proclamer l'existence du *Magnétisme Animal*; voilà la tâche que je me suis imposée au commencement de cet Ecrit : c'est au Lecteur à décider si je l'ai remplie.

D'après ces principes, j'ai osé louer la Faculté dans ce qu'elle a de louable, & je n'ai pas craint de la blâmer dans ce qu'elle a de blâmable. Dans le premier cas, je ne dois pas être suspect de flatterie : ma conduite est un sûr garant que je ne cherche pas à lui com-

plaire par des fadeurs. Dans le second, je ne puis être taxé d'aigreur, puisque mes reproches, quoique durs, ne sont pas amers, & qu'au fonds je me borne à mettre sous ses yeux ce qu'elle doit à l'humanité, à elle-même & à moi.

J'ai usé de la même franchise en parlant des Académies. J'avois long-tems remarqué, non sans peine, que les hommes les plus célèbres de notre Littérature, tels que Racine, Voltaire, le sage Montesquieu, &c. s'étoient permis alternativement de couvrir ces institutions de ridicules, ou de les combler de louanges, sans autre règle que leur fantaisie, ou l'intérêt du moment. Cette conduite m'a toujours paru très-déplacée; car si les Académies sont des établissemens vraiment respectables, il est inconcevable que leurs sectateurs osent les mépriser ouvertement; & si elles sont méprisables, il n'est pas permis d'être leur sectateur. En aucun cas, on ne peut louer décemment ce que l'heure suivante on tiendra pour insensé. Quel spectacle plus déplorable, en effet, que celui du génie élaborant avec effort & réflexion l'encens que dans sa conscience il va donner à l'absurdité!

J. Jacques Rousseau, ses partisans & ses imitateurs, ont donné dans un autre excès,

lorsqu'ils ont déclamé contre les Corps Littéraires avec une aigreur qui les a privés du sang froid , sans lequel il n'y a pas d'impartialité.

Il résulte de ce que je viens de dire , que la question de l'utilité ou des dangers des Académies , est une question encore toute nouvelle , quoique ces Corps existent depuis près de cent cinquante ans ; ce qui m'engage à rassembler ici les principes sommaires de cette discussion , au hasard de quelques répétitions.

Les Sciences , malgré les inconvéniens qu'elles entraînent après elles , sont nécessaires , dirai-je , aux Peuples rassemblés en corps nombreux de société ; car il n'y a pas de milieu pour eux : il leur faut opter entre la Science & ses abus , ou la Barbarie & ses atrocités.

La nécessité de procurer la plus grande propagation des Sciences , est une conséquence nécessaire de leur utilité reconnue.

Le moment de se familiariser avec elles est marqué dans l'ordre social , comme celui de l'instruction première l'est dans la Nature : les Etudes doivent devancer l'âge mûr ; car l'âge mûr n'est pas le tems d'apprendre , mais d'exécuter.

Ainsi les Sciences doivent être immédiatement placées au sein de l'Education.

Mais pour obtenir de bonnes Educations, il faut avoir de bons Educateurs, c'est-à-dire, des Educateurs capables d'instruire par leurs lumières, & de servir d'exemple par leurs mœurs.

Des personnes de ce mérite ne se livreront jamais à un métier qui ne laisse pas d'avoir ses peines, ses fatigues & ses dégoûts, si, d'ailleurs, ils n'y trouvent les avantages qui constituent l'honneur & le bonheur.

Il est donc évident que lorsque l'on a ôté l'aifance & la considération aux Universités chargées de former des Citoyens, pour en favoriser les Académies, à qui ce soin précieux est étranger, on a attaqué le bonheur de la Nation dans ses principes constitutifs.

Après la nécessité de se pourvoir de bons Educateurs, vient la nécessité de placer les instrumens propres à faire connoître & à démontrer les Sciences, à portée de ceux qui doivent les mettre en œuvre, & en profiter; c'est-à-dire, à portée des Educateurs & de leurs Elèves. Il y a bien loin de ce principe à l'usage où nous sommes de rassembler & d'entretenir à grands frais l'appareil des Sciences, uniquement pour créer à des jours & à des heures réglées les regards oisifs de quelques passans Regnicoles ou Etrangers.

Par un contraste frappant à mes yeux , mais qui me paroît ne blesser personne , les Cabinets publics ou particuliers de Physique , d'Histoire naturelle , de Chymie , d'Anatomie , &c. abondent dans Paris , & il n'y en a pas un à portée de l'éducation de la jeunesse.

Par un second contraste non moins frappant , tandis que ces Collections abondent dans la Capitale jusqu'à la futilité , elles sont à-peu-près inconnues dans les Provinces , comme s'il n'y avoit personne à instruire hors de la Capitale.

S'il existe dans Paris des Cours publics ouverts par des Savans isolés , ou bien entretenus par le Roi , il est aisé de s'assurer que , faute d'être à leur place , ils ne servent de rien à l'Education. On n'y trouve pour auditeurs ou spectateurs que des gens qui abandonnent les occupations de leur état , pour apprendre ce qu'ils auroient dû savoir avant d'embrasser un état. Ce sont des pères & mères de famille , des Ecclésiastiques , des Militaires , des Magistrats , des Négocians , des Financiers , &c. ; mais des Ecoliers , proprement dits , il y en a peu ou point.

L'Amphithéâtre de Chirurgie de Paris seroit le seul établissement de ce genre vraiment

ment à sa place, si les Ecoles de Chirurgie n'étoient pas elles-mêmes hors de leur place, depuis leur séparation de la Faculté.

(1) La misérable éducation que l'on reçoit aujourd'hui dans nos Universités, ne doit pas fermer les yeux sur la beauté de leurs constitutions primitives. Prenons celle de Paris pour exemple, & soyons justes.

(1) Rien de plus stupide, de plus ignorant, de plus gauche, de plus inepte, qu'un jeune homme au sortir de nos Colléges. C'est une vérité qui frappe tout le monde. Cependant M. de Condorcet, connu dans les Lettres, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Paris, & nouvellement reçu à l'Académie Française, a avancé cette phrase remarquable dans son Discours de réception d'usage. » Un jeune homme, au sortir de » nos Ecoles, réunit plus de connoissances réelles, que » n'ont pu en acquérir par de longs travaux, les plus » grands génies, je ne dis pas de l'antiquité, mais du » dix-septième siècle. « Cela n'est pas assurément, mais je crois que cela pourroit être. La plupart des vérités physiques les plus intéressantes, telles que celles de l'Électricité, de l'Aimant, de la décomposition de l'Air, &c. n'étoient pas connues du tems de Corneille, Racine, Moliere, la Fontaine, Boileau, & néanmoins je croirois aussi agréable qu'utile, pour la jeunesse, de lui procurer ces connoissances. A elles toutes, elles ne coûteroient certainement pas autant de larmes, qu'une seule règle de la Syntaxe.

Nos pères , tout ignorans , tout barbares qu'on les dit , & qu'ils étoient réellement à certains égards , nos pères sentirent cette vérité précieuse , que toutes les Sciences se tiennent par la main. En partant de cette idée , ils réunirent l'étude & l'enseignement de toutes celles qu'ils connoissoient , en un seul corps , sous une même discipline , en un même gymnase , sous le nom d'Université ; idée simple , mais sublime , qui n'eut point de modèle dans l'Antiquité. Que l'on cherche dans les Annales de toutes les Nations qui nous ont précédé , l'on n'y trouvera aucune institution publique à qui l'on puisse appliquer la superbe devise que l'Université de Paris eût dû prendre pour légende de ses Médailles : RELIGION , JUSTICE , EDUCATION , SANTÉ ! C'est en pesant ces quatre mots avec l'attention qu'ils méritent , que l'on sent la justesse & la légitimité du titre de Fille aînée dont nos Rois qualifièrent l'Université de Paris ; Fille vraiment digne d'être chérie , puisqu'elle devint en peu de tems le dépôt & la source du bonheur des Peuples. Je dis le bonheur des Peuples , & je le dis avec réflexion. Que les gens qui ne voient dans l'Université de Paris qu'une Assemblée de pédans enseignant barbaquement une Langue devenue barbare , ou disputant inintelligiblement sur des ques-

tions inintelligibles ; que ces gens-là , dis-je , veuillent bien jeter un coup d'œil attentif sur la liste non interrompue des hommes célèbres qui se sont succédés dans l'Université de Paris , depuis le tems de son établissement jusqu'au règne de Louis XIII , époque de la naissance des Académies ; ils seront surpris de l'étendue des connoissances & de la science profonde que ce Corps célèbre a renfermées dans son sein. A la vérité , ces connoissances & cette science seroient à-peu-près inutiles dans notre siècle ; mais elles ne l'étoient pas alors. Je citerai peu d'exemples ; tout homme instruit n'en a pas besoin : mais que l'on jette les yeux sur nos Docteurs consultés au tems de S. Louis , & que l'on compare leurs objections aux prétentions ultramontaines avec les préjugés de ce tems-là ; qu'on voie leurs successeurs rédiger la *Pragmatique Sanction* , si long-tems arbitre de nos destinées ; & , si l'on veut trouver matière à un juste étonnement , qu'on les suive dans les Conciles , dans ces lieux où les efforts de l'intrigue , secondés de la puissance , de la richesse , du fanatisme , ont toujours échoué contre la fermeté , l'érudition , la sagacité , & j'ose dire l'éloquence de quelques particuliers dénués de tout autre appui que la considération publique. Que les aveugles ne voient pas ces vérités ; que ,

prévenus en faveur de leur seul mérite , nos Savans se refusent à leur clarté , j'y consens ; mais moi , je ne saurois m'empêcher d'admirer , du plus profond de mon cœur , ces hommes , dont le génie brillant au sein des ténèbres qui les environnoient , fut entretenir le feu sacré de nos Constitutions , dont le mâle courage n'a cessé pendant plusieurs siècles , de défendre le dépôt de nos Libertés les plus précieuses , contre les efforts redoublés des brigands qui l'attaquoient de toutes parts , & qui , par leurs immenses travaux , sont parvenus à nous laisser en héritage le bonheur dont ils n'ont pu jouir eux-mêmes. Toutefois , en leur rendant l'hommage le plus sincère , on ne doit pas oublier qu'une partie en est due aux sages Constitutions qui soutinrent leur jeunesse au-dessus des eaux bourbeuses de l'ignorance , répandues sur la surface du monde. C'est à l'Université de Paris qu'ils furent redevables de leur éclat. Pourquoi l'arbre qui porta jadis de si beaux fruits est-il maintenant stérile & délaissé ? Pourquoi d'un si bel édifice ne reste-t-il que des décombres ? Ce n'est pas ici le lieu d'un plus long examen. Il seroit intéressant pour toute personne sensible aux progrès & à la décadence des Arts ; mais les détails en seroient trop étendus.

La Faculté de Médecine , portion de l'Université , offre les mêmes inconvéniens & les mêmes avantages qu'elle. Mêmes principes à imiter , mêmes fausses applications à corriger : après quoi l'une & l'autre pourroient servir de modèle à tous les établissemens de ce genre.

Cependant , en donnant mes opinions sur les Académies , je n'entends pas attaquer les Académiciens qui les composent. Il en est beaucoup que je révère infiniment , & je reconnois sans peine qu'en général les gens vraiment recommandables en Littérature , tiennent à quelques Académies célèbres. Si même il étoit possible que l'on s'occupât sérieusement de relever l'Education nationale , je pense que les premiers Instituteurs devroient être choisis parmi les Académiciens actuels.

J'établirai une distinction à-peu-près pareille dans ce que j'ai dit sur notre amour défordonné pour les livres. Les livres , dirai-je , sont utiles aux Sciences : ils leur sont même nécessaires. Je suis très-éloigné de nier ces vérités ; mais , répéterai-je toujours , c'est leur richesse la plus dangereuse , celle qui dégénère le plus en luxe incommode , en faste ridicule , en excès destructifs. Ils sont nuisibles à l'enfance. On n'en doit confier à la jeunesse qu'avec choix & mesure. Une

éducation par les livres n'est qu'une éducation en paroles ; ils embrouillent pour toujours les idées de celui qui en fait usage trop tôt : ils ne sont bons, en un mot , que pour l'homme déjà instruit. Mais c'en est assez sur ce chapitre ; il faudroit trop de pages pour commenter ces lignes.

Il seroit aussi trop long de donner l'extension nécessaire aux principes que j'ai hasardés sur l'espèce de police à laquelle devroit être assujetti l'examen des remèdes spécifiques & secrets. Il ne faut pas se laisser éblouir par le bruit que la Société de Médecine fait de sa prétendue vigilance. Un homme instruit sur ces matières , ne peut songer, sans frémir , aux dangers des privilèges ou certificats accordés par cette Compagnie ; ce sont , à la rigueur , autant de brevets de carnage & de mort. Je me contente de remarquer , comme chose remarquable , qu'il n'a jamais paru , du moins que je sache , de projet raisonnable sur cette matière. Le rigorisme avec lequel la Faculté se refusoit autrefois à tout examen & à toute attestation de ce genre , malgré son excès , est encore ce que j'ai vu de plus sage.

Je n'ai point jugé convenable de discuter de nouveau dans cet Ecrit la question de l'existence & de l'importance du *Magnétisme*

Animal. Les faits positifs qui prouvent son action sur le corps humain, déjà très-multipliés lorsque je publiai mes Observations, sont innombrables aujourd'hui : les détails en seroient insoutenables ; & le Lecteur, pour son propre intérêt, doit trouver bon que je le renvoie à ce que j'en ai dit dans mon premier Livre, en l'assurant que, loin de désavouer les faits contenus dans cet Ouvrage, ainsi qu'il m'est enjoint par les Décrets de la Faculté, je les confirme tous, sans exception (1).

Il n'en est pas de même des raisonnemens que j'ai hasardés d'après les faits. Peut-être présentent-ils autant d'erreurs que de vérités ; mais ne les ayant donnés que pour des présomptions, ils ne peuvent faire tort qu'à ma sagacité personnelle : sur quoi je m'abandonne volontiers à la critique de toute personne qui trouvera bon de perdre son tems à discuter sur aussi peu de chose. D'ailleurs, je déclare

(1) J'ai remarqué, depuis la publication de ce Livre, que dans la description des maladies & de leurs traitemens, il m'étoit échappé trois ou quatre fautes de détails inexcusables. Je ne fatiguerai pas mon Lecteur en les relevant ici, parce qu'elles ne changent absolument rien au fonds.

que je ne me charge pas de faire comprendre qui ne veut pas écouter , ni de convaincre qui ne veut pas être convaincu.

J'avois cru être bien clair dans mes *Observations sur le Magnétisme Animal* , lorsque , donnant pour exemple de son action & de son efficacité le détail de quinze ou seize traitemens de maladies par M. Mesmer , j'avois distingué ceux qui présentoient des cures ou guérisons achevées , de ceux qui ne présentoient que des soulagemens ou phénomènes extraordinaires. Or , les cures ou guérisons achevées que je citois dans mon livre , y sont au moins au nombre de neuf , sous la dénomination de *Marasme* , à la suite de fièvre miliaire. *Obstruções compliquées* , *Jaunisse & Pâles-Couleurs* , *Flux hépatique* , *Paralyse commençante* , *Rhumatisme à la tête* , *Contre-coup à la tête* , *Fluxions de poitrine* , *Fièvre putride*. Je ne m'attendois pas alors que l'on me reprocheroit de ne citer jamais aucune cure : c'est cependant ce qui m'a été objecté au moins dix mille fois , sans exagérer , depuis la publication de mon Livre , autant par ceux qui l'ont lu , que par ceux qui ne l'ont pas lu. Je suis aujourd'hui tellement accoutumé à ce propos , que je passe condamnation sans dire mot. Combien d'occasions dans la vie où il vaut

beaucoup mieux convenir des torts qu'on n'a pas, que de chercher à prouver la raison que l'on a (1) ?

Ce qui prouve évidemment combien l'on a peu l'éclaircissement des faits en vûe, lorsque l'on demande s'il existe réellement quelques cures par le *Magnétisme Animal*, c'est que l'on me fait souvent cette question dans les appartemens de Monseigneur le Comte D'ARTOIS. Pour sentir combien elle est extraordinaire, il faut savoir qu'autour de ce Prince sont nécessairement en vûe deux Personnes, qui à elles deux présentent trois cures de M. Mesmer. Ce sont MM. Bourlet, pere & fils, ses premiers Valets-de-chambre.

J'ai donné plus haut un détail succinct de

(1) De ces neufs guérisons, il y en a sept qui, à ma connoissance, se soutiennent encore aujourd'hui. Je n'ai pu suivre celle du *flux hépatique*, ayant perdu de vûe le malade qui en étoit attaqué. Quant à la cure d'*obstructions compliquées*, elle peut être problématique à d'autres yeux que les miens, n'y ayant personne dans Paris, qui prononce le nom de M. Mesmer avec plus d'aigreur, que le sujet de cette Observation. Or, comme l'on doit autant qu'il est possible, éviter dans les questions générales, de compromettre le particulier malgré lui, je regarderai volontiers cette cure comme non avenue. Si j'avois prévu ce qui devoit arriver, je l'aurois remplacée par quelque autre; cela m'auroit été aisé.

la maladie de M. Bourlet, fils, que les Médecins même ne pourroient nier sans la plus infigne mauvaise foi, puisque le traitement de la maladie avoit été soumis précédemment à l'avis des plus connus d'entre eux à Paris & à Versailles.

Le même M. Bourlet, fils, a été attaqué en 1781 d'une fluxion de poitrine. Il étoit à Paris : je fus appelé & témoin des faits. Non-seulement la maladie étoit caractérisée, mais j'atteste qu'il n'est pas de Médecin qui, dans les principes ordinaires, n'eût soumis le malade à la diète la plus austère, & qui n'eût réitéré les saignées & les purgatifs, au point que s'il n'étoit pas arrivé d'autre accident, M. Bourlet n'en n'auroit pas moins passé par tous les périodes d'une maladie très-grave, & par l'ennui & le danger des remèdes usités en pareille occasion. Avec M. Mesmer, au contraire, il ne fut question que d'être traité deux fois par jour, de boire & de manger ; au moyen de quoi le malade expectora & sua assez pour être parfaitement guéri. En six jours il reprit son service.

M. Bourlet, pere, étoit très-incommodé depuis quelque tems, il sentoit ses jambes foiblir sous lui, & donnoit de vives inquié-

tudes à sa famille. On donnera à cette maladie très-sérieuse telle cause & tel nom que l'on voudra, il restera toujours que M. Bourlet a été remis en bon état par M. Mesmer; & les effets opérés par ce Médecin ont été si continus & si sensibles, qu'il n'est pas possible d'attribuer sa meilleure santé à d'autres causes qu'à ses procédés.

Je pourrois citer d'autres faits merveilleux opérés par M. Mesmer dans la Maison de Monseigneur le Comte d'ARTOIS; mais, je le répète, je ne cherche pas à prouver ici l'efficacité du *Magnétisme Animal*, mais seulement combien il seroit possible de porter une attention plus sincère aux phénomènes de première considération dont on est témoin.

Il y a une manière de déraisonner sur le *Magnétisme Animal*, trop commune dans le monde pour m'en taire absolument. Elle consiste à trancher sur toutes les questions relatives à la découverte, en s'attaquant à la personne de l'Auteur, à son esprit, à sa conduite, à ses mœurs, &c. Que conclure de tout ce que l'on pourroit dire à cet égard contre l'existence & l'utilité du *Magnétisme Animal*, ai-je déjà dit dans mes *Observations*? Quel déplorable rôle, dirai-je aujourd'hui, que celui de dénigrer un homme qui a fait du bien à plusieurs, & n'a fait de mal à per-

sonne, uniquement dans l'intention de déprécier une vérité salutaire à tout le genre humain. ? Tant d'injustice me rend, sans doute, la liberté d'un éloge, qu'au premier coup-d'œil mes relations suivies avec M. Mesmer paroissent m'interdire.

Comme homme de génie, je ne vois dans les tems connus personne à mettre au-dessus de M. Mesmer. Si j'entreprendois de le comparer à quelqu'un, ce seroit à Descartes. Ainsi que Descartes, M. Mesmer a abandonné les sentiers battus pour ouvrir une immense carrière à ses contemporains & aux siècles à venir. Au contraire, de tous les autres Savans qui partent de ce qui est pour déterminer ce qui doit être, ces deux grands hommes sont partis de ce qui doit être pour arriver à ce qui est (1). M. Mesmer est dans l'opinion que Descartes a plus approché que ses rivaux de la route qui conduit à la vérité, & s'il prouve un jour cette assertion, Descartes lui devra

(1) Dans mes *Observations sur le Magnétisme Animal*, pag. 108, je penchois à croire que le système général de M. Mesmer, étoit un fruit de sa découverte. Aujourd'hui je pense, au contraire, que la découverte n'est venue qu'à la suite du système; & que ce n'est qu'après le premier effort que l'un & l'autre se sont aidés mutuellement.

le retour d'une partie de sa gloire. Quoi qu'il en soit , ils auront tous deux changé la face des Sciences : car il n'en est pas une qui tôt ou tard ne suive l'impulsion que M. Mesmer aura donnée à toutes? Astronomie , Physique , Histoire Naturelle , &c. tout portera un jour l'empreinte que cet esprit créateur aura imprimée sur la face de l'Univers. Mais ce qui doit faire distinguer essentiellement M. Mesmer des autres hommes , c'est le génie d'observation dont il a été doué par la Nature , avec une prodigalité qui a peu d'exemple. C'est à cet heureux tact de tout ce qui l'entoure qu'il est redevable de sa découverte , comme il doit à sa découverte des moyens d'observation inconnus au reste du monde. Il est peu d'objets sur lesquels il n'ait des aperçus nouveaux ou peu communs. Lors même que l'on n'est pas de son avis , c'est-à-dire , lorsqu'on le croit dans l'erreur , on est forcé de convenir que de pareilles erreurs ne peuvent appartenir qu'à un esprit de l'ordre le plus relevé. Il n'est pas moins extraordinaire dans son érudition. Toujours on le trouve parcourant des livres ; jamais on ne lui en voit lire aucun. Cependant , soit que cette méthode suffise à sa sagacité , soit qu'il ait mieux lu autrefois , il n'ignore pas ce qui a été dit avant lui : il a même en ce genre des

connoissances dont on ne se douteroit pas. Quant à ses contemporains il se contente volontiers de connoître leurs opinions générales , traitant d'inutiles la plupart des détails dans lesquels ils se noyent , & se croyant assez récompensé de la perte de quelques observations utiles par le bonheur de ne pas se fatiguer de nombreuses futilités. C'est de-là , sans doute , que quelques Savans ont pris occasion de prétendre qu'il n'avoit que des connoissances superficielles. Il en a au contraire de très-profondes. Si elles ne sont pas calquées sur les leurs , c'est que différent avec eux dans les principes , il doit en différer dans les conséquences , & que s'il n'est pas Physicien & Médecin à leur manière , il est l'un & l'autre à la sienne. Parlerai-je de ses qualités sociales ? on n'a pas craint de les attaquer publiquement. Mais que dire sur celui qui n'a d'autre occupation que d'assister , de soulager , de guérir ses semblables , & quels traits ajouter à cet énergique tableau ? M. Mesmer est toujours avec des malades : il est peu d'instans dans la journée où il ne soigne ou ne se tienne à portée d'en soigner quelqu'un. L'habitude en est tellement prise , qu'il ne pourroit plus s'en passer. Il s'en occuperoit même par distraction. Je l'ai vu au sein de

cette vie hospitalière & tumultueuse faire nombre d'excellentes actions : je ne lui en ai pas vu faire une méchante. Le plus souvent occupé d'idées abstraites, il s'abandonne involontairement aux élans de ses vives pensées, ou bien il se délasse mélancholiquement à tirer de ses instrumens les sons harmonieux qu'il destine à l'utilité de ce qui l'environne. Quelquefois une conversation sur les Sciences le tire de sa rêverie ; alors personne n'est plus profond, plus lumineux. Il semble créer une langue d'expression pour faire éclore des idées nouvelles ou sublimes : en d'autres momens il se porte à des discours légers ; & ce qui étonnera peut-être le plus, certains de mes Lecteurs, on ne pourroit, sans présomption, se flatter d'avoir plus d'esprit, plus de délicatesse, une amabilité plus douce, une plaisanterie plus fine, la causticité plus aimable, la contradiction plus amène. Après tout, chacun ayant ses imperfections, M. Mesmer doit avoir les siennes ; mais tout bien examiné je crois pouvoir conseiller au Lecteur judicieux de suspendre au moins son jugement sur un homme, dont la postérité ne prononcera le nom qu'avec reconnoissance & vénération.

Le Gouvernement François a eu seul la sagesse d'apprécier M. Mesmer. Il lui a offert une pension de vingt mille livres & un loyer

de maison de dix mille , à la condition qu'il y rendroit sa découverte & sa doctrine publiques , en formant des Elèves suivant ses principes. M. Mesmer a refusé ces conditions ; & en cela il n'a pas eu , de ma connoissance , un seul Approbateur dans le monde. J'en excepte trois ou quatre Personnes qui , familiarisées avec ses idées , leur trouvent encore plus de grandeur que de singularité. Moi , par exemple , je puis , dans plusieurs occasions , avoir désapprouvé la conduite de M. Mesmer : dans celle-ci il m'est impossible de le blâmer.

Pour juger cette question , il faut commencer par se mettre à sa place , & se bien persuader que la vie & la santé des hommes n'étant pas un jeu , il ne suffit pas d'user de la plus grande prudence , lorsque l'on entreprend de déraciner des préjugés qui y ont trait , il faut encore s'armer de constance jusqu'à l'opiniâtreté. « La communication de mes » moyens , a toujours dit M. Mesmer , n'est » pas la chose la plus difficile : leur adoption » même seroit assez aisée. Mais leur sage ap- » plication , la persévérance dans cette appli- » cation , l'étude préliminaire de la théorie » des maladies & son intelligence : voilà ce » qui sera pénible à obtenir «. En se donnant lui-même pour exemple , il convient que sa
plus

plus grande peine a été de se défaire de ses idées premières : toujours il vouloit s'aider dans sa nouvelle méthode des remèdes dont il avoit l'ancienne habitude : toujours il étoit tourmenté de la démangeaison de prescrire des ordonnances : je n'en suis pas étonné.

D'après ces craintes légitimes, M. Mesmer forma un plan , dont la facile exécution feroit honneur au plus glorieux des règnes. Son désir feroit de faire un certain nombre d'Elèves , mais d'Elèves assez subordonnés à une autorité respectable , pour être obligés à étudier sa doctrine & ses moyens avec la plus sérieuse attention ; non pour se répandre aussi-tôt en paroles ou en écrits indiscrets sur ce qu'ils auroient appris , mais pour se placer modestement eux-mêmes à la tête d'autres Elèves , soit dans Paris , soit dans les Provinces , ainsi qu'en ordonneroit le Gouvernement , en sorte qu'en très-peu d'années le Royaume entier seroit dans le cas de profiter des nouveaux secours qui lui sont offerts , sans avoir couru le risque de les perdre sous la plume jalouse ou par les cris intéressés des faux Savans du jour.

Or , les offres faites à M. Mesmer ne remplissoient aucunement ces vûes , & même elles leur étoient opposées , puisque ne consistant dans le fait qu'en un troc du se-

cret de sa découverte contre l'équivalent de trente mille livres de rente, elles emportoient la publication de ce secret sans aucune des précautions nécessaires, pour que la doctrine qu'il renferme ne fût oubliée, ni dénaturée. Par ces motifs, M. Mesmer s'est déterminé à refuser le sort brillant qui lui étoit proposé, s'il n'étoit accompagné d'un établissement propre à remplir les vûes indiquées. Je ne serois pas surpris que l'on donnât un jour cette conduite pour un modèle de désintéressement.

Si M. Mesmer n'a pas obtenu l'approbation du Public en ce point, il a été plus heureux dans sa discussion avec la Faculté de Médecine de Paris. En général, on a trouvé étrange que cette Compagnie se refusât à la proposition qu'il faisoit de traiter par sa méthode douze malades du choix de la Faculté, tandis qu'elle en auroit traité douze autres par les méthodes ordinaires: ce qui auroit offert des moyens de comparaison & des résultats concluans, pour ou contre la nouvelle doctrine de ce Médecin; mais j'aurois désiré qu'on eût été plus loin, c'est-à-dire, jusqu'à reconnoître que M. Mesmer proposoit réellement ce qu'il y a de plus raisonnable. Il seroit essentiel que la Faculté sentît que c'est un devoir à elle d'adopter

des moyens pareils, ou analogues, dans toutes les occasions importantes. Justifions ce que je dis par des exemples.

Lorsque l'émétique parut en Médecine, il occasionna le schisme le plus meurtrier. Ses partisans l'administroient aveuglément, & tuoient sans miséricorde. Ses antagonistes auroient plutôt laissé périr père, mère, enfans, que de les sauver par un remède abhorré. Les esprits doux temporisoient à leur ordinaire, & n'en immoloient que plus sûrement leurs victimes, en différant jusqu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire, jusqu'au moment où le malade n'étoit plus en état de soutenir l'action violente du remède. Il en coûta peut-être quatre ou cinq cens mille ames à la France avant que le procès, qui dura trente ans, fût vuïdé. Cependant, le Parlement de Paris, justement effrayé, prit dans l'intervalle le parti de défendre l'usage de l'émétique. On a tourné cet Arrêt en ridicule, mais il étoit très-sage. Il mit un frein aux excès de la Médecine, & donna aux gens sages, le tems d'examiner la question avec le sang froid de la prudence. N'est-il pas vrai que si la Faculté de Médecine de Paris avoit fait alors son devoir, elle auroit constaté par des expériences contradictoires & répétées avec sagesse, les avantages & les

dangers du remède proposé de manière à rendre commune en moins d'un mois la vraie doctrine dont cette nouveauté étoit susceptible? Que de sang épargné! Combien paroît misérable à côté de ce grand intérêt, la crainte de compromettre la dignité de la Compagnie par une décision sujette à erreur! Qu'est-ce que la dignité d'une Compagnie de Médecins? Eh! Messieurs, compromettez-vous & soyez utiles.

Les mêmes scènes se sont répétées de notre tems au sujet de l'Inoculation. Même enthousiasme dans ses partisans, même violence dans ses Adversaires, même imprudence dans son administration, moins funestes à la vérité, mais cependant très-fâcheuses; même sollicitude des Tribunaux sur une question qui intéresse la vie des citoyens; même embarras pour la décider. Par Arrêt, l'Inoculation a été défendue dans les murs de Paris. Si elle est salutaire, les dix-neuf vingtièmes des Habitans de Paris, étant hors d'état de s'établir à la campagne le tems prescrit, sont privés de ses avantages. Et voilà comment la vigilance du Trône & des Magistrats deviendra toujours inutile, tant qu'il plaira à la Faculté de Médecine de Paris, d'avoir une dignité qu'elle craindra de compromettre. Dans le fait de l'Inoculation, elle devoit

aider ou même prévenir le Parlement en lui demandant des facilités pour faire dans les Hopitaux toutes les expériences & observations nécessaires (1), & y examiner les diverses méthodes proposées ; après quoi elle auroit publié un corps d'instruction raisonné propre à faire connoître les avantages & défavantages de l'opération en elle-même, de la manière de l'exécuter, de la conduire, d'en bannir le charlatanisme honteux que l'on s'est permis & que l'on se permet chaque jour en cette matière délicate. Alors, vraisemblablement, un Arrêt auroit été inutile, ou du moins s'il eût été jugé nécessaire, il auroit eu la conviction, & non le soupçon du danger pour fondement.

La petite Vérole offre encore un phénomène bien extraordinaire d'insouciance dans les Médecins. Quels reproches n'aurions-nous pas à nous faire, si ce terrible fléau de l'humanité n'étoit qu'un effet de notre négligence ou de notre impéritie, & non un malheur inévitable ? Voici ce qui donne lieu à cette réflexion. Un Observateur, homme de l'Art, s'avisa d'imaginer que la petite Vérole pouvoit avoir sa source dans l'habi-

(1) Il faut favoir, pour excuser en quelque sorte la Faculté, qu'elle n'a pas la prérogative d'entrer, comme on le croiroit bien, dans les Hopitaux.

tude contractée d'arrêter trop-tôt le sang qui sort du cordon ombilical à la naissance de l'enfant , & même de lier inutilement ce cordon. Il prétendoit que l'écoulement de ce sang étoit dans l'ordre de la nature , nécessaire à la santé de l'homme futur , que nous avons tort de nous en alarmer , que les Animaux se passoient de Chirurgiens qui leur liaissent le cordon ombilical , & que renfermer , comme nous le faisons , dans les viscères un sang destiné par la nature à en être expulsé , c'étoit y placer un germe qui , en se développant tôt ou tard , devoit nécessairement causer des ravages funestes. En conséquence , il se fit une loi , dans chaque accouchement qu'il pratiquoit , de laisser écouler le sang , de bien laver le cordon , & de ne le nouer qu'au dernier instant , si même il se permettoit cette opération. En résultat , il affuroit avoir banni la petite Vérole du Village où il exerçoit son état (1).

(1) Il appartient au génie de rapprocher les faits & les expressions qui paroissent les plus éloignés. M. Mesmer a remarqué que , dans les Livres sacrés , Dieu défend à son Peuple de s'unir avec les femmes étrangères , parce que , dit l'Écriture , elles ont l'ombilic lié. Les Juifs ne furent pas punis par la petite vérole , d'avoir transgressé ce Commandement ; mais ils étoient couverts de maladies analogues , la Lèpre , &c.

Ces expériences firent dans le tems assez de bruit pour qu'il fût, dit-on, recommandé dans les Etats Autrichiens, de se conformer aux précautions indiquées. Il n'en auroit coûté que de la prudence & quelque attention pour exécuter un ordre aussi sage; mais il fut négligé en Allemagne par les personnes préposées aux accouchemens. Quant à la Médecine Françoisse, elle étoit, sans doute, occupée de faits plus importants, car elle ne laissa pas tomber un seul regard sur celui-ci : enforte qu'il fut totalement oublié; malheur qui menacera les vérités les plus essentielles, tant que l'ordre adopté dans les sciences ne subira pas de changemens. L'observateur du fait que je rapporte, étoit un homme obscur. Il ne devoit pas être écouté dans un tems où l'on n'a égard qu'à l'importance de la personne, & non à celle de l'objet. Mais il y a plus à considérer. Sans doute, c'est au particulier, à l'homme de génie seul à découvrir les vérités de premier ordre, à en établir les systêmes, à en faire & diriger les premières expériences; mais c'est à des Corps stables, permanents & fondés sur de sages constitutions, que doit être confié le soin d'en maintenir & propager l'exécution. Dans l'hypothèse actuelle, par exemple, la vie d'un homme seroit trop courte pour l'éta-

blissement solide de la vérité: son existence seroit trop isolée. Un Corps seul pourroit donner la généralité, la suite & la sanction nécessaires aux expériences qu'on devroit faire, comparer & discuter pendant un laps de tems considérable, peut-être pendant des siècles. C'est en pareilles occasions que l'on apperçoit combien les longs travaux d'une Compagnie assidue, pourroient influencer efficacement sur la conservation des hommes. Si depuis six cens ans que subsiste la Faculté de Médecine de Paris, elle s'étoit appliquée sans interruption à reconnoître & constater les grandes loix de la nature, ses affections pour les tems & les climats, ses retours périodiques à des époques éloignées, &c. Il est à préfumer que nous prendrions moins souvent l'exception pour la règle, la règle pour l'exception, les frayeurs de notre imagination pour des réalités, des vérités pour des erreurs.

Ces idées recevront un nouveau développement par l'exemple de ce qui s'est passé dans la question des naissances tardives; question également intéressante en Médecine & en Droit public; mais question obscure, peut-être insoluble, où il est aussi difficile de constater les faits que de décider sur leur uniformité ou leurs dissemblances. Si jamais

cette décision peut être donnée & admise avec sagesse , elle sera nécessairement l'ouvrage d'expériences suivies , raisonnées & réfléchies pendant plusieurs siècles. Ce n'est là ni l'ouvrage d'un jour, ni l'ouvrage d'une personne : c'est l'ouvrage des générations. Cependant cette question épineuse n'a jamais été traitée que par momens, & pour ainsi dire par caprice. Il y a quelques années qu'elle fut agitée avec vivacité. La Faculté qui étoit, comme je viens de l'avancer, en arriere de six cens ans sur cette question, ne saisit pas le moment de réparer sa faute en s'occupant sérieusement de sa discussion, en Corps, en Assemblées ou en Comités. Elle s'en rapporta à quelques-uns de ses Membres, qui ayant différé d'avis, s'attaquèrent publiquement sur leurs opinions, & ensuite dans leurs personnes: alors la dispute devint générale: on écrivit & on injuria de tous côtés: le Public fut scandalisé, mais il ne fut point éclairé. Passons à l'Electricité:

Interrogez les Physiciens en Electricité. Ils vous en démontreront les phénomènes récréatifs, vous les expliqueront de leur mieux; mais lorsqu'il s'agira de son application à l'art de guérir, ils vous diront que malgré les assurances de quelques enthousiastes, il n'y a rien de positif sur cet objet. Il est vrai que

si vous les pressez un peu de raisonnement, vous vous appercevrez qu'ils parlent de ce qu'ils ignorent. Interrogez au contraire les sectateurs de l'Electricité appliquée à la Médecine, ils vous tiendront un langage entièrement opposé. Par exemple, M. Mauduit, Membre de la Société de Médecine, qui, je crois, a quelques torts avec M. Mesmer, mais en qui je reconnois avec plaisir, une grande réputation de probité, M. Mauduit vous certifiera qu'il a obtenu de l'Electricité des avantages réels dans plusieurs maladies. De même M. l'Abbé Sans, dont j'ai déjà parlé comme d'un Savant modeste, vous dira qu'il vient de monter, à Versailles, rue de Montboron, un Cabinet d'Electricité pour y traiter gratuitement tous les Enfans qu'on lui présentera en état de Convulsion; maladie très-commune, très-dangereuse & très-souvent mortelle dans l'enfance. M. l'Abbé Sans, à la vérité, ne s'engage pas à enlever le principe de la maladie, mais il s'engage, ce qui peut être très-essentiel, à calmer les Convulsions, c'est-à-dire, à garantir des dangers les plus imminens, & à donner le tems de se munir d'autres secours. Interrogez après cela la Société Royale de Médecine sur la même question, elle vous répondra qu'elle doit faire imprimer incessamment les plus beaux

Mémoires du monde, & qu'en attendant, si vous voulez lui donner vingt-cinq louis, elle annoncera un Prix pour l'année 1783 ou 1784, comme il vous plaira. Interrogez enfin la Faculté de Médecine de Paris, elle ne s'en est jamais occupée, & rien ne montre qu'elle doive s'en occuper par la suite. Rien cependant ne seroit plus simple à elle que de monter dans ses Salles des machines Electriques, où, par elle-même, par ses Elèves, par les Savans qui desireroient communiquer avec une Compagnie célèbre, elle vérifieroit toutes les opinions contradictoires, résoudroit de son mieux les problèmes élevés, exécuteroit ce qu'elle reconnoîtroit être avantageux aux peuples, & formeroit tôt ou tard un corps de doctrine salutaire, s'il y avoit lieu. La première dépense de ces établissemens n'excéderoit pas la somme de six cens livres; somme pour laquelle la Faculté n'a besoin de recourir à personne, puisqu'en supprimant l'impression de son inutile Almanach pour une seule année, l'argent seroit tout trouvé.

Ce que j'ai dit pour l'Electricité, je le dis pour l'Aimant. Les uns en nient les effets, les autres en vantent les prodiges. Il n'en coûteroit à la Faculté, pour résoudre les problèmes de ce genre, & en extraire l'u-

tilité qu'une seconde privation de son Almanach pendant une seconde année ; car il n'est pas fort cher de réunir les pièces d'Aimant nécessaires aux expériences supposées utiles.

A présent, revenant sur la question de savoir si M. Mesmer n'a pas fait la plus raisonnable des propositions, je dis que si dans les différentes occasions que je viens de citer, la Faculté avoit pris le parti de tout voir, de tout écouter, de tout vérifier, non pour s'approprier la gloire des travaux d'autrui, mais pour rendre à chacun ce qui lui auroit été dû, pour faire jouir la nation de ce qui lui auroit été utile, pour préparer de nouvelles jouissances à la postérité, & la prémunir contre ce qui pouvoit lui nuire ; je dis que la Faculté auroit tenu en tout tems une conduite analogue à celle qu'a réclamée M. Mesmer, lorsqu'il a offert de traiter des malades en concurrence & de bonne-foi, pour juger les effets de deux méthodes opposées. C'est ce que je desirois rendre sensible.

Lorsqu'il s'agissoit encore de persuader aux Médecins l'existence du *Magnétisme Animal*, je crus avoir rempli ce but, en cherchant simplement à attirer leur attention, & je publiai mes Observations sur cette découverte ;

mais aujourd'hui qu'ils sont duement convaincus, ou qu'ils ont de quoi l'être, il n'est plus tems de leur donner des raisons : il a fallu se déterminer à faire paroître leur négligence au grand jour, dûssent-ils se plaindre de ce qu'ils paroissent tant craindre : je veux dire, d'être compromis.

On ne doit pas être surpris que dans une Ville telle que Paris, où les évènements & les opinions se choquent, se pressent, se chassent & se succèdent nécessairement avec autant de confusion que de rapidité, le Public se soit bientôt lassé d'agiter la question du *Magnétisme Animal*. Je trouve même que l'effort d'en parler une année entière avec intérêt, est un phénomène des plus rares parmi nous. Il suffiroit presque pour démontrer, sans autres preuves, l'existence & l'importance de la découverte, d'autant qu'en ceci l'on ne fauroit, sans quelque injustice, accuser le Public de légèreté. Je suis trop vrai pour ne pas convenir que M. Mesmer a beaucoup aidé à détourner de lui l'attention du Public, lorsqu'il lui a refusé des consultations très-utiles en plusieurs cas (1). C'étoit bien la moindre des satisfactions qu'il lui devoit dans

(1) Voyez le *Précis historique*, pag. 191, 192, 193; M. Mesmer y donne ses raisons & les miennes.

une question revêtue , d'ailleurs , de tous les dehors du mystère. Il ne l'a pas voulu : à la bonne heure ; mais alors il ne doit pas être étonné que même parmi les Gens de l'Art il se trouve des Personnes timides dans leurs opinions , & , si l'on veut , pusillanimes dans leurs actions , qui , n'osant heurter de front la tiédeur publique & les décisions tranchantes de l'inconfidération ou de la mauvaise foi , se laissent entraîner au torrent de l'exemple , & finissent par condamner avec amertume ce qu'ils auroient loué avec empressement & constance s'ils y avoient été insensiblement amenés & doucement encouragés par l'opinion commune. En tout ceci , je le répéterai toujours , il n'y a de révoltant que la mauvaise foi. Mais est-il donc bien vrai que des Médecins , Gens qui se chargent , sans y être forcés , de la vie & de la mort de leurs frères , puissent demeurer insensibles au terrible spectacle de leurs agonies ? Est-il bien vrai qu'il existe des êtres assez barbares pour ne calculer dans ces affreux momens que les intérêts de leur orgueil & de leur avidité ? Oui , Lecteur , cela est vrai. Personne n'étoit plus que moi éloigné de me rendre à ces tristes vérités ; mais aujourd'hui j'en reconnois , en frémissant , l'existence. Il vous est aisé de vous convaincre que rien n'est plus

certain. Parlez à nombre de Médecins du *Magnétisme Animal* : ils souriront d'un air supérieur à votre crédulité ; ils ne vous laisseront appercevoir que l'indifférence la plus calme ; vous fournirez tout au plus quelques alimens à leur gaieté ; & ce sera beaucoup s'ils daignent aller jusqu'à se moquer ouvertement de la chose & de vous. Tout cela n'est qu'un jeu mal concerté. Voulez-vous le faire cesser ? Ecartez les plaisanteries qui ne vont pas au but. Substituez-en de plus directes, ou bien faites parler la raison & les faits. Bientôt vous verrez , suivant le caractère de chacun , les traits de leur visage s'altérer , leur front se rider ou s'animer , leurs joues se colorer , leurs yeux s'enflammer , leur langue s'emporter ; enfin ils ne se posséderont plus , & l'injure naîtra sur leur bouche pour en découler avec amertume. Pour moi , qui depuis qu'il a été si légèrement délibéré sur ma tête , ai cru devoir à la prudence de me tenir sans affectation assez à l'écart pour éviter les discussions inutiles , je déclare que j'ai trouvé par-tout des Gens de l'Art pour antagonistes secrets. Cachés , mais visibles pour qui fait les découvrir , ils se tiennent par la main ; & formant une chaîne continue , qui , attachée par l'un de ses bouts au marche - pied du Trône , traîne de l'autre dans les ruisseaux

bourbeux de la Capitale , ils y enlacent & y retiennent par des fils imperceptibles tous les rangs , tous les états , toutes les conditions , toutes les professions. Animés par le même intérêt , pressés des mêmes désirs , réveillés par la crainte commune qu'il ne s'égaré quelques portions de l'or qu'ils couvent des yeux , ils tâchent d'écraser sous leurs pieds la tête de la vérité ; & dûssent-ils n'arriver à cette victoire qu'à travers les dégoûts & les mépris , ils comptent y parvenir , parce qu'ils savent bien que tout est foiblesse au souvenir des souffrances , & que tout est terreur à l'aspect de la mort. Qu'ils fassent comme ils l'entendront. La vérité destructive de tant d'abus , percera malgré eux : plus-tard , sans doute , qu'elle n'auroit dû ; mais elle percera.

Je suis avec un très-profond respect ,

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN,

Votre très-humble & très-obéissant
serviteur ,

D'ESLON,

Paris , ce 15 Mai 1782.